

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2017  
tenue sous la présidence de M. P.-Y.FAVARGER

\*\*\*\*\*

Présent-e-s	:	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale	
		M.	F.	BALMER	Conseiller municipal	
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal	
		M.	F.	BORDA D'ÁGUA	Conseiller municipal	
		M.	C.	COLQUHOUN	Conseiller municipal	
		Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale	
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal	
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal	
		M.	J.	GAST	Conseiller municipal	
		Mme	D.	JOTTERAND	Conseillère municipale	
		Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale	
		M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal	
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal	
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal	
		Mme	M	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale	
		Mme	M.	MAYE	Conseillère municipale	
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal	
		Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale	
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale	
		M.	J.	STROUN	Conseiller municipal	
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale	
			Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Conseillère administrative
			M.	J.-M.	KARR	Maire
		M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif	
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général	
Excusé-e-s		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal	
		Mme	C.	HEINIGER	Conseillère municipale	
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale	
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal	
Public	:	3 personnes				
Procès-verbal	:	Mme Eliane MONNIN				

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2017.
2. Communications du Bureau.
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Présentation du projet de budget 2018.
6. Projet de résolution de la commission Biodiversité et espaces publics intitulée : Pour une politique générale de l'environnement de la commune de Chêne-Bougeries ».
7. Propositions du Conseil administratif :
  - 7.1 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : approbation des comptes 2016 et du rapport de gestion 2016.
  - 7.2 Accessibilité du territoire communal et des équipements publics : vote du crédit d'études et financement (CHF 112'000.- TTC).
  - 7.3 Travaux relatifs à une réaffectation partielle des locaux mis à disposition de l'association « PasSage 41 », au chemin de la Gradelle : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 548'500 TTC).
  - 7.4 Création d'un espace multisports dans le périmètre du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) : vote du crédit d'études et financement (CHF 216'000.- TTC).
  - 7.5 Renouvellement des éclairages des terrains de football B et C du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) : vote du crédit d'études et financement CHF 543'000.- TTC).
  - 7.6 Rénovation et création de vestiaires du stade des Trois-Chêne avec aménagement d'un rebroussement et d'un parking en surface à proximité du terrain de football A du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) : vote du crédit d'études et financement (CHF 2'068'500.- TTC, soit 1/3 de CHF 6'205'500.- TTC).
  - 7.7 Budget de fonctionnement communal 2017 : vote d'un crédit budgétaire supplémentaire (CHF 66'500.- TTC) destiné à subventionner diverses activités développées en partenariat avec la FASe.
  - 7.8 Projet intergénérationnel, 2, chemin De-La-Montagne, mobilier et équipements : vote du crédit d'études et financement (CHF 54'000.-TTC).
8. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

\* \* \* \* \*

Le Président ouvre la séance ordinaire du Conseil municipal à 20h35 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Il excuse Mmes Heiniger et Sommer ainsi que MM. Gross et Ulmann.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2017.**

- Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2017 est adopté, sans modification, par 18 voix pour et 2 abstentions.

### **2. Communications du Bureau.**

Le Président annonce le dépôt d'une motion par le groupe PLR, laquelle sera traitée au point 8. de l'ordre du jour.

- Le Président lit un courrier, daté 1<sup>er</sup> septembre 2017, des époux Erzberger concernant le jardin d'enfants « Les Castagnettes » :

*Monsieur le Président du Conseil Municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,*

*Nous avons été choqués, ainsi que d'autres parents, d'assister hier au triste spectacle du démontage des jeux du jardin d'enfants « Les Castagnettes » par la mairie de Chêne-Bougeries.*

*Jardin d'enfants qui a été fréquenté avec bonheur par nos enfants et plusieurs générations d'autres enfants de Chêne-Bougeries.*

*Pourquoi tant d'acharnement contre une institution qui a fait le bonheur des jeunes enfants de la commune et des communes limitrophes depuis 30 ans ?*

*Une institution dont nous aurons de toute évidence plus que jamais besoin vu le rythme effréné de construction que la commune connaît depuis un ou deux ans!! (Effréné est encore doux comme adjectif).*

*Utiliser nos impôts pour payer des gens pour détruire un jardin d'enfants et enlever des jeux à des petits? Et pour encadrer cette manœuvre d'une escorte policière ?*

*Et alors si ce sont aussi des petits des communes limitrophes?!*

*Mesquinerie sans limites...*

*On aura tout vu! Triste et ridicule à la fois !*

*Bien à vous,*

*Marc et Frédérique Erzberger*

- Le Président lit ensuite la réponse donnée par Mme Garcia Bedetti, le 19 septembre, au courrier des époux Erzberger :

*Chère Madame,  
Cher Monsieur,*

*Nous donnons suite à votre correspondance du 1<sup>er</sup> septembre 2017, qui a retenu notre meilleure attention et dont M. Pierre-Yves Favarger, Président du Conseil municipal, avait accusé réception le 7 courant.*

*À cet égard, nous relevons que l'équipement du pavillon dans lequel est situé le jardin d'enfants exploité par l'association « Les Castagnettes » a, de tout temps, été financé par la Commune de Chêne-Bougeries.*

*Ceci est encore plus particulièrement vrai pour l'acquisition et l'entretien des jeux d'enfants.*

*Depuis la dernière rentrée scolaire, l'association « Les Castagnettes » a pris la liberté d'occuper, sans titre valable, le pavillon pourtant propriété de la commune et entend, désormais, mener une existence autonome.*

*C'est pourquoi le Conseil administratif a pris la résolution de faire procéder au déplacement des jeux, qui seront mis à la disposition des enfants qui fréquenteront la crèche située en rez-de-chaussée des bâtiments actuellement en construction par la CODHA à la route Jean-Jacques Rigaud.*

*Vous souhaitant bonne réception de ces lignes, nous vous prions de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.*

- Le Président signale l'envoi d'un courrier à la teneur similaire de celui des époux Erzberger, adressé par M. Escamilla et daté 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- Le Président lit un courrier, daté 27 septembre 2017, de Mme Golinelli, Présidente de l'association du jardin d'enfants « Les Castagnettes » :

*Monsieur le Président du Conseil Municipal, Cher Monsieur,*

*Nous venons porter à votre connaissance que, contrairement aux bruits que certains ont fait courir et malgré l'acharnement incompréhensible dont notre association fait l'objet depuis plusieurs mois, notre jardin d'enfants n'entend pas renoncer à sa mission sociale et citoyenne.*

*Nous sommes atterrés d'être ainsi pris pour cible alors que nous avons depuis l'été 2016 :*

- rendue totalement transparente notre gestion
- constitué un comité qualifié, efficace et engagé
- restauré le dialogue avec les autorités et autres instances étatiques
- redressé et assaini les finances
- reformulé les cahiers des charges pour chaque poste de travail
- reformé une équipe éducative plus qualifiée qu'auparavant
- mis à jour toutes les procédures de sécurité
- organisé des sessions de formation continue
- mis sur pied un programme d'encadrement avec la Guidance Infantile ainsi qu'avec le Service Itinérant pour le suivi et l'intégration de plusieurs enfants handicapés ou en grave difficulté
- organisé la prise en charge spécifique d'enfants allophones
- entrepris un partenariat avec l'Hospice Général dans le cadre d'un programme de soutien aux mamans isolées
- collaboré avec des artistes, des musiciens, des spécialistes Nature, etc.

*Vous le savez, notre petite commune devient une ville et accueille chaque jour de nouveaux habitants, principalement des jeunes couples ou des familles avec enfants.*

*La demande excédant largement l'offre, nous aimerions continuer à proposer une solution de primo socialisation aux familles ne répondant pas aux critères très stricts de l'admission en crèche.*

***Notre proposition, loin de faire concurrence à la Commune, se veut complémentaire et bon***

**marché, à mi-chemin entre la solution communale et la garderie privée.**

*Nous n'aurions aucune raison de renoncer à poursuivre nos activités puisque :*

- Les Castagnettes sont une **association à but non lucratif de droit privé**
- L'usage de la parcelle est cédé à titre quasi gratuit par la famille Grosjean, propriétaire
- Celle-ci nous accorde la pleine et entière disposition du terrain et des installations
- Le pavillon en bois abritant les activités du jardin d'enfants depuis plus de 30 ans, est rattaché au sol par un socle non amovible, ce qui le rend de fait « partie constitutive du terrain » et non dissociable de la parcelle.
- les demandes d'inscriptions arrivent tous les jours et les groupes sont désormais complets !
- nos finances sont saines depuis que nous nous sommes employés à diminuer de plus de 37% nos charges tout en préservant la qualité. Les entrées sont à l'équilibre avec les dépenses.
- un énorme travail est effectué par des bénévoles compétents et engagés.
- notre équipe éducative, particulièrement qualifiée, a été remodelée et formée.
- les dysfonctionnements de nos prédécesseurs ont été analysés et résolus.
- la crèche de la Codha n'ouvrira qu'en 2018 et la liste d'attente est très longue.

*Vous le savez, les femmes, devenant maman de plus en plus tard, mettent souvent un temps leur carrière entre parenthèses pour profiter pleinement de leur petit pendant ses jeunes années.*

*Notre offre correspond ainsi aux besoins de nombreuses familles souhaitant une première socialisation à mi-temps, un accueil plus souple et un encadrement de qualité, à coût modique.*

*Au surplus, les travaux prévus sur la parcelle étant suspendus pour de très longs mois, les propriétaires nous ont proposé de rester jusqu'à l'été 2018.*

*Dans cette idée, ils nous ont signé un bail à loyer de 100.- par an, authentifié devant notaire et annoté au registre foncier, qui fait de nous les seuls ayant-droit du lieu.*

*Au vu de tout ceci, vous comprendrez donc notre détermination à tout mettre en œuvre pour poursuivre nos activités, avec ou sans subvention.*

*Nous nous interrogeons d'ailleurs quant à la pertinence, pour les finances communales, de gaspiller des dizaines de milliers de francs dans des procédures juridiques aussi vaines que sans fondement, à l'encontre de notre association.*

*Nous faisons appel au bon sens de chacun pour faire cesser la diffamation, le dénigrement et le harcèlement à notre égard alors que notre association n'aspire qu'à poursuivre sa mission de soutien aux familles sans coûter un seul denier à la Commune.*

*En vous remerciant de bien vouloir partager ces quelques lignes avec l'ensemble du Conseil Municipal, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil Municipal, Cher Monsieur, nos respectueuses salutations.*

*Pour l'association Les Castagnettes :*

*Eliane Golinelli*

*Vincent Pillonel*

*Laurence Malet*

*Victoria Sanchez*

*Présidente*                      *Vice-Président*                      *Trésorière*                      *Secrétaire*

- Le Président mentionne une invitation, datée 4 septembre 2017, des Établissements publics pour l'intégration (EPI) concernant l'inauguration de l'atelier « Braille, signalétique et impression » du 7 novembre 2017.
- Le Président signale également la réception d'un courrier, daté 8 septembre 2017, de Mme Christine Sayegh sollicitant une audition, en sa qualité d'habitante de la commune et déléguée par le conseil de fondation de la Maison de la Créativité, par la commission Petite enfance et Jeunesse. Il a transmis ledit courrier, pour raison de compétence à M. Stroun, président de ladite commission.

#### **4. Communications du Conseil administratif**

Le Président donne la parole à M. Karr, maire.

#### **TERRITOIRE ET VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES**

##### **Processus en cours chantier A – Appel d'offre**

La procédure d'appel d'offre selon AIMP à laquelle 4 groupements ont répondu, est arrivée à terme et sous réserve d'un recours au Tribunal administratif dont le Conseil administratif n'aurait pas connaissance, le marché a été attribué à celui conduit par le bureau Mégevand Architectes, ceci pour un montant arrêté à CHF 1'070'000.- TTC.

À teneur du cahier des charges afférent à l'appel d'offres et pour autant que ce dernier soit pleinement respecté par l'adjudicataire, le chantier A devrait être réalisé en deux ans, dès adjudication AIMP en force des mandats de travaux.

##### **Processus en cours chantier B + C – Travaux préparatoires liés à l'organisation d'un concours MEP SIA 143 selon AIMP**

En vue de préparer le concours MEP SIA 143 selon AIMP relatif au chantier « B + C », un crédit d'investissement et financement sera présenté lors de la prochaine séance de la commission Territoire et Village de Chêne-Bougeries prévue le 2 octobre 2017. À cet égard, un exposé des motifs y afférent est parvenu ce même jour aux commissaires.

Dans ce contexte, les travaux de désencombrement et de sécurisation des bâtiments situés aux N<sup>os</sup> 5, 9 et 11 de la rue de Chêne-Bougeries ont débuté ce lundi 25 courant et s'achèveront d'ici deux semaines environ.

Il convient encore de relever à cet égard, qu'un important travail de relevé topographique a d'ores et déjà été réalisé sur l'ensemble de l'îlot.

Pour le surplus, les discussions relatives à l'acquisition par la commune d'une partie des parcelles en mains privées à l'intérieur de l'îlot en vue de leur aménagement en espaces publics avancent résolument.

Par ailleurs, les travaux de rafraichissement partiel du bâtiment situé au 2, chemin De-La-Montagne arrivent à leur terme en lien avec le crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 235'000.- TTC que M Karr avait sollicité et que le Conseil a voté lors de sa séance du 8 décembre 2016. À cet égard, sachez encore que le coût des travaux réalisés à ce jour s'élève pour l'heure à CHF 137'785.-.

**Plan localisé de quartier N° 29'978-511**

Les membres de la commission Territoire se sont penchés lors de leur séance du 27 juin, sur la deuxième enquête publique afférente au plan localisé de quartier N° 29'978-511, lequel a certes évolué mais demeure problématique sur la forme par bien des aspects, en particulier concernant les modifications apportées aux dévestitures.

Pour mémoire, certains des immeubles projetés sur la parcelle N° 491 du cadastre communal présentent une hauteur de 34m à la dalle de couverture, à laquelle s'ajoute encore 1m pour ce qui concerne les panneaux solaires installés en toiture.

À cet égard, les collègues du Conseil administratif de M. Karr ont été saisis, lors de leur séance du 12 juillet, d'un projet de courrier à adresser au Conseil d'État, dans le cadre de la procédure d'opposition à ce PLQ qui avait fait l'objet d'un préavis défavorable de votre Conseil lors de la séance du 19 janvier 2017. Pour la bonne forme, M. Karr estime que le Conseil doit être informé du fait que la majorité de l'Exécutif communal s'est opposé à l'envoi de ce courrier ou de tout courrier rappelant l'un ou l'autre des considérants de son opposition.

**Plan directeur Communal**

Depuis début septembre, le groupe de travail, constitué de l'ensemble des membres de la commission Territoire a initié, avec l'appui du bureau Urbaplan, spécialement mandaté à cet effet, diverses réflexions relatives à l'élaboration du Plan directeur communal, ceci au rythme soutenu de deux séances mensuelles. Pour l'heure, les discussions portent avant tout sur divers éléments de nature technique et de développement urbain ainsi que sur des macro-analyses par secteur géographique, principalement en lien avec la zone villas.

M. Karr souhaiterait encore mettre en exergue le fait que le mandat relatif à la connectivité écologique peut résolument être qualifié de novateur, aucune étude interrogeant les valeurs biologiques des arbres, le type d'insecte ayant un large cortège biologique, l'imperméabilisation et la nature du sol ainsi que l'inventaire ICA n'ayant encore été conduite à Genève. De plus, divers scénarii basés sur l'âge des bâtiments et permettant d'esquisser les potentielles modifications du territoire qui risquent d'impacter fortement la commune ont été établis.

Les premières cartes qui en découlent, de nature « expérimentale » à ce stade, permettront de mieux définir les valeurs biologiques à conserver, à renforcer, à protéger et à étendre.

**Révision du plan directeur cantonal**

Le 4 décembre prochain, de 18h30 à 20h00, le Conseil d'Etat consacrera une séance pour recevoir 15 communes d'Arve & Lac en relation avec les prises de position des conseils municipaux concernant la révision du plan directeur cantonal. Cette concertation ne laissera en moyenne que 6 minutes à chaque commune pour convaincre. En raison de cette séance, M. Karr prie d'ores et déjà les membres de la commission Territoire de l'excuser de son absence à cette date ou d'en accepter le report.

**BIODIVERSITE ET ESPACES PUBLICS**

Concernant la Voie verte CEVA, son ouverture au public est toujours prévue pour la fin de l'année. M. Locher en dira plus concernant son futur entretien.

Concernant l'axe Frontenex, des représentants du DETA et des mandataires du projet viendront présenter l'état d'avancement du dossier lors de la prochaine séance de la commission Biodiversité et Espaces publics prévue le mardi 3 octobre 2017, étant encore précisé qu'une telle présentation a eu lieu lors de la séance du Conseil administratif d'hier. À ce stade, plusieurs points demeurent encore en suspens, dont notamment celui du statut de l'axe (communal ou cantonal), la part du financement à charge des communes ainsi que l'élargissement éventuel du pont sur la Seymaz, qui reste un point de discorde entre la commune de Chêne-Bourg et le Canton.

Concernant le projet appelé « Sentier nature », la teneur du cahier des charges y afférent, qui permettra de solliciter au minimum trois offres a été validé, par les membres de la commission Biodiversité et Espaces publics lors de leur séance du 5 septembre 2017. Divers bureaux d'études spécialisés seront donc sollicités cette semaine et le retour de leurs offres est prévu dans un délai de 6 semaines environ.

### **Révision partielle du plan directeur cantonal des cheminements et randonnées pédestres**

La commune a reçu la synthèse des observations liées à la mise à l'enquête publique du projet de plan directeur des chemins de randonnées pédestre.

Au vu du délai légal de 45 jours à réception du dossier, pour lequel aucune observation n'a été reçue de la part de l'un ou l'autre de nos communiens, une prolongation de ce dernier a été sollicitée, afin que votre Conseil...prévue le 2 novembre 2017. À défaut, le silence de la commune vaudra approbation sans réserve.

### **FEU ET PC**

Sur proposition du Commandant de la Cie 21 des sapeurs-pompiers, notre Conseil a accepté, lors de sa séance du 2 août 2017, la démission du sapeur Thomas Schweblin.

Concernant le groupement ORPC Seymaz, les magistrats concernés ont approuvé le projet de budget 2018 lors de leur dernière séance du 12 courant.

Le Président donne la parole à Mme Garcia Bedetti, conseillère administrative

### **AFFAIRES SOCIALES**

Concernant le transport et l'accompagnement de nos aînés, 7 bénévoles sont aujourd'hui fortement engagés dans ce projet, 2 nouvelles personnes ayant au demeurant, fait part de leur intérêt à consacrer de leur temps à ce programme, dans le cadre duquel 21 seniors ont bénéficié d'un transport à plusieurs reprises principalement dans le cadre de rendez-vous médicaux, nos bénévoles étant toutefois parfois sollicités sur le retour pour un arrêt « courses ».

Les proches étant souvent moins disponibles en raison des vacances durant l'été, nous avons connu une recrudescence des demandes de transport au cours des dernières semaines.

Concernant l'action communément appelée « pommes et pommes de terre », la distribution d'automne aura lieu durant le mois de novembre avec le concours des collaborateurs du service communal des routes. Je les en remercie d'ores et déjà.

La traditionnelle soirée récréative organisée en faveur des pensionnaires du foyer du Cœur des Grottes aura lieu à la salle communale Jean-Jacques Gautier le 12 décembre 2017.

Par ailleurs, les subventions annuelles 2017 d'un montant global de CHF 50'000.- ont été attribuées en début de ce mois aux diverses associations actives dans le cadre de l'action sociale dite Genève. La liste vous sera transmise prochainement.

Concernant la ligne budgétaire intitulée « Aide sociale Chêne-Bougeries », plusieurs aides à la formation ont été octroyées à des jeunes en difficulté, en collaboration étroite avec l'antenne Action Trois-Chêne pour l'Emploi.

S'agissant des naturalisations, 86 personnes ont été naturalisées en 2017, soit 4 en septembre, 12 en août, 6 en juillet, 9 en juin, 15 en mai, 7 en avril, 12 en mars, 15 en février et 6 en janvier.

## CULTURE

### Les événements à venir

Un long week-end musical débutera demain avec le 120<sup>ème</sup> anniversaire de La Lyre de Chêne-Bougeries et le 125<sup>ème</sup> anniversaire de la Fédération Musicale Genevoise-Campagne. Ainsi, le concert de l'Harmonie La Lyre de Chêne-Bougeries aura lieu à 20h00 à la salle communale Jean-Jacques Gautier, suivi du concert de l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Gex. Le Kiosque à Musique aura lieu le samedi 30 septembre à 11h00 à la salle communale Jean-Jacques Gautier, puis de 14h30 à minuit, de nombreux concerts seront donnés sous la tente de la place Colonel-Audéoud. À noter que la cérémonie d'ouverture de la fête se déroulera entre 17h30 et 19h et qu'elle sera clôturée par un vin d'honneur offert par le Conseil d'Etat. Le dimanche 1<sup>er</sup> octobre, venez participer au cortège qui débutera à 10h30 depuis la Clinique des Grangettes, pour gagner la place Colonel-Audéoud, suivi d'une partie officielle à 12h00, laissant place ensuite aux diverses animations et concerts jusqu'à 18h45.

Toutes ces informations figurent depuis ce jour sur le site Internet communal.

Un nouveau cycle de conférences Jean-Jacques Gautier démarrera **le mardi 3 octobre à 20h00** à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Sous le thème des droits humains, « **L'Humanitaire en crise** » sera le thème de la table ronde qu'animeront Hichem Khadhraoui, Claire Colliard et Edith Favoreu, ceci dans le cadre d'un nouveau partenariat entre notre Ville et l'Institut National Genevois.

« Au fond du plac'Art », exposition-jeu d'éveil culturel, s'installera à l'Espace Nouveau Vallon du 6 au 29 octobre. Dès le jeudi 5 octobre à 18h30, lors du vernissage, vous pourrez y découvrir l'art brut, imaginé et conçu spécialement pour les enfants, par L'Eveil culturel de la Vallée de la Jeunesse et la Collection de l'Art Brut Lausanne. Comme de coutume, des ateliers pour enfants seront proposés les mercredis, samedis et dimanches après-midi, ainsi que tous les après-midis durant les vacances scolaires.

## DIVERS

J'ai le plaisir de vous informer que le rapport d'activité pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juin 2016 et le 31 mai 2017, durant laquelle j'étais maire, est en ligne sur une page dédiée de notre site Internet communal, ainsi que les comptes consolidés au 31 décembre 2016.

Comme l'année dernière, ce rapport est un résumé mentionnant les points forts de la seconde année de législature en cours, dans chaque domaine d'activités : à savoir, Politique, Finances, Ressources humaines, Gestion des patrimoines et Sports concernant mon collègue M. Locher, Territoire, Environnement et État civil pour ce qui concerne mon collègue, M. Karr : Culture, Petite enfance, Affaires sociales, Jeunesse-Prévention-Sécurité-Mobilités et Loisirs pour ce qui me concerne.

Le rapport sera également téléchargeable dans son intégralité ou par chapitre et disponible sous forme «papier», ceci sur demande auprès du secrétariat de la mairie.

## **PETITE ENFANCE**

Depuis quelque temps **la presse s'est fait** l'écho d'une façon souvent partielle du litige qui oppose l'association des « Castagnettes » à notre commune.

Les faits :

Depuis 1970 la commune de Chêne-Bougeries est titulaire d'un contrat de bail à loyer avec Messieurs François et René Grosjean, portant sur la mise à disposition d'une parcelle au chemin Castan à Chêne-Bougeries.

Au bénéfice de ce droit d'usage, la commune de Chêne-Bougeries a fait construire un pavillon en 1970. Le coût de l'opération: CHF 158'000.- à la charge de la commune. Il fut mis à disposition de l'association « Les Castagnettes » à titre purement gratuit. Un contrat de prestation entre la commune et l'association subventionnée fut conclu dans le but d'y exploiter un jardin d'enfants.

La commune de Chêne-Bougeries a régulièrement pourvu à l'entretien et à l'équipement du pavillon et ceci depuis presque 50 **ans** dont elle est aujourd'hui encore propriétaire, et ceci pour environ CHF 150'000.-.

Confrontée à une augmentation régulière des demandes de places de crèches et à une nette diminution des besoins en places de jardin d'enfants, la commune a décidé d'aménager une crèche dans les immeubles de la Codha à J.-J. Rigaud qui ouvrira **ses portes** en janvier 2018.

Dans cette optique, elle a mis un terme au contrat de prestation qui la liait à l'association des « Castagnettes » en janvier 2016 pour fin juin 2017 et elle a ainsi mis un terme au contrat de prêt à usage du pavillon.

Le nouveau comité en place depuis l'été 2016 a été parfaitement informé de cette situation, mais se maintient sur place sans droit ni titre depuis le 1<sup>er</sup> août 2017.

Messieurs Grosjean ont **subitement** conclu un bail avec l'association le 21 août 2017 sans nous en informer.

L'association n'est jamais venue trouver la commune pour lui demander si elle pouvait bénéficier du pavillon pour y exploiter un jardin d'enfants privé ! Elle a agi en catimini en ouvrant des inscriptions vers le mois de mai en toute irrégularité. Nous l'avons découvert fortuitement.

Cette institution privée ne nous a d'ailleurs jamais fourni une liste des enfants inscrits.

Elle a contesté devant la chambre administrative la résiliation du contrat de prestation et aurait reçu une autorisation provisoire de la part du SASAJ (service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour, un service qui dépend du DIP) ce dont nous n'avons jamais été informés officiellement.

L'affaire est toujours **pendante** devant les tribunaux.

Par ailleurs l'association ne nous a toujours pas fourni toutes les pièces permettant de clôturer les comptes 2016 et 2017 et ceci **malgré** moultes demandes.

L'association a également changé les cylindres du pavillon au mois de mai sans en avertir la commune, et ceci **alors que** le contrat de prestation était encore en force.

En tant que magistrat, j'ai promis d'obéir aux lois en vigueur et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge.

Ceux-ci impliquent de défendre les intérêts de la commune dans les procès qui lui sont intentés et de prendre les mesures nécessaires. (Art. 48 LAC).

Je compte donc faire tout ce qui est dans mon pouvoir pour que la Commune de Chêne-Bougeries ne subisse aucun préjudice financier dans cette affaire.

La commune a toujours été transparente avec cette association, qui semble croire, qu'il est de bon ton de prendre en otages les enfants et leurs familles pour ne pas respecter les lois.

Je ne puis que regretter l'attitude irresponsable du nouveau comité des « Castagnettes » en place depuis l'été 2016.

J'ajouterai encore que j'ai reçu copie d'une lettre que le syndicat SIT a envoyée à l'association des « Castagnettes » leur réclamant les salaires arriérés de l'ancienne éducatrice principale et également pour que celle-ci puisse récupérer toutes ses affaires dans ce jardin d'enfants. Il semblerait que les « Castagnettes » auraient porté plainte pénale contre cette ancienne éducatrice. Cela paraît pour le moins surprenant que sa présidente affirme dans la lettre qu'elle a envoyée au Conseil municipal que c'est la commune qui a actionné la justice. Je me demande d'ailleurs qui finance cette association pour qu'elle puisse se permettre de saisir la justice.

Pour le surplus, je souhaite encore vous donner quelques informations en lien avec la dernière rentrée scolaire dans nos IPE subventionnées.

**Ainsi, concernant l'EVE « La Maternelle » :**

- Le taux de fréquentation est de 96%.
- Suite à la visite de surveillance du SASAJ du 29 mars 2017, l'institution a reçu le rapport de visite en date du 27 juin 2017 et a été jugée conforme au règlement pour les structures d'accueil de la petite enfance à prestations élargies.
- Le projet de changement des jeux extérieurs situé dans le parc de l'institution initié par le comité de fondation sera finalisé d'ici la fin de l'année.

**Concernant la crèche du « Nouveau Prieuré » :**

- Le taux de fréquentation est de 96.8%.
- La collaboration avec « pop e popa » est excellente, ceci tant du point de vue de la directrice, de l'équipe éducative que des parents et une adjointe pédagogique a été engagée pour soutenir la directrice dans ses fonctions.

**Concernant notre future crèche « Jean-Jacques Rigaud » :**

- Le taux d'inscription s'élève d'ores et déjà à 91.95%, les mercredis après-midi dans les groupes des grands n'étant toutefois pour l'heure pas totalement complets.
- L'équipe éducative est maintenant recrutée dans sa totalité.
- Les parents vont être contactés par la future directrice ces prochains jours pour organiser une première rencontre.

**Concernant le jardin d'enfants « Le Petit manège » :**

- Le taux de fréquentation est de 100%. Cela étant, 7 enfants fréquentant actuellement ce jardin d'enfants rejoindront la crèche « Jean-Jacques Rigaud » au moment de son ouverture.
- Une collaboratrice éducative a été engagée cette année pour le suivi d'un enfant nécessitant un accompagnement particulier.
- Par ailleurs, des travaux d'isolation ont été effectués cet été suite aux problèmes rencontrés pour produire une température des locaux conforme aux normes en vigueur.

Concernant nos restaurants scolaires, sachez qu'en vue de répondre à l'augmentation du volume de travail liée aux nombre toujours plus important d'enfants fréquentant le restaurant scolaire de Conches, une intendante de cuisine supplémentaire a été engagée pour la période du repas de midi (11h30-13h30) et que la capacité maximum d'accueil dans ces locaux est désormais atteinte.

Pour le surplus, l'association Restochêne a changé son mode de facturation. Ainsi, en lieu et place des « bons repas » jusqu'alors utilisés, elle a fait l'acquisition avec notre soutien financier, d'un logiciel de facturation développé pour les restaurants scolaires de la ville de Genève.

Le taux de fréquentation des restaurants scolaires gérés par l'association a par ailleurs fortement augmenté mais les locaux, d'une capacité d'accueil de 180 enfants, sont pour l'heure largement suffisants.

**MOBILITE**

**Bilan Vélospot**

En réponse à la motion du 15 septembre 2016, un bilan synthétique de la prestation « Vélospot » a été réalisé; vous trouverez copie de cette analyse, qui vous est destinée, sur la table située à l'entrée de la salle (et où se trouve traditionnellement posée la documentation à votre attention ainsi qu'à celle du public).

Au surplus, notre commune a eu de nouvelles discussions avec la société Intermobility cet été, dont la teneur a été confirmée par courrier, dès lors que la Convention que nous avons signée en date du 14 avril 2016, n'était pas respectée sur un point important; à savoir la mise-à-disposition de deux vélos électriques par station dès 2017.

Des changements étant intervenus depuis dans l'organisation d'Intermobility, le CEO de la société nous a informés que les engagements pris par son ancien Directeur ne pouvaient être tenus et n'auraient pas dû être pris; en conséquence de quoi, la société était prête à se retirer des domaines public et privé communaux. En guise d'alternative, il nous a été proposé de participer financièrement au développement d'un réseau de 200 à 400 vélos à assistance électrique, dont le déploiement est envisagé sur le territoire cantonal l'an prochain.

Nous estimons bien évidemment qu'il est prématuré de prendre un tel engagement financier, tant que le système n'est pas consolidé et étendu et n'entrerons pas en matière sur cette proposition; par contre, nous avons évalué que même si l'utilisation du système est restreint, il serait regrettable de démanteler les stations existantes, sans proposition alternative, dès lors que le système en place n'impacte pas les finances communales et qu'il permet à des jeunes de la région bénéficiers de petits jobs intéressants, sur une longue durée, financés directement par la société prestataire.

C'est dans ce contexte que, lors de la dernière séance des Conseils administratifs du 19 courant, nous avons décidé de créer un groupe de coordination Trois-Chêne - Vélo en libre-service, réunissant les professionnels communaux concernés, afin de discuter de manière concertée avec la société actuellement prestataire et de développer une vision commune, à notre échelle régionale.

### **Mandats Mobilité – proposition d'une date de séance des commissions Réunies**

En mars de cette année, je vous avais annoncé que, dans la continuité de notre démarche participative, nous avons confié mandat d'étude au bureau spécialisé Urbaplan, afin d'évaluer la possibilité de sécuriser le cheminement-cyclistes empruntant la route du Vallon, en utilisant notamment le domaine public communal.

Notre mandataire ayant élaboré diverses variantes, nous avons sollicité, auprès du Président du Conseil municipal, M. Favarger, la convocation d'une séance des commissions Réunies, afin de pouvoir vous les présenter.

La date du mardi 21 novembre a d'ores et déjà été retenue.

A cette occasion, notre mandataire vous illustrera également une première réflexion concernant le chemin du Pré-du-Couvent, qui devrait nous être cédé par l'Etat et pour lequel une zone de rencontres était prévue dans le cadre du PLQ y relatif.

### **Nouvel accident à la route de Malagnou**

Suite au nouvel et tragique accident survenu le 13 septembre à la route de Malagnou, et suite auquel un motard est décédé, nous avons approché l'un des directeurs de la DGT, afin d'inciter le canton à prendre des mesures visant à améliorer la sécurité sur cet axe. La DGT serait ainsi prête à analyser la possibilité de réduire la vitesse de 60 à 50 km/heure et de sécuriser la route par la mise-en-place d'une glissière de sécurité, afin d'empêcher la traversée de la ligne blanche entre les deux voies, à l'instar de ce qui a été réalisé sur les quais de Cologny, dès 2010, suite à plusieurs accidents mortels. Le Conseil administratif écrira donc au Conseiller d'Etat, Luc Barthassat, afin de solliciter le lancement d'une étude ainsi que la mise-en-œuvre rapide de telles mesures sur une route certes cantonale mais traversant notre commune.

### **Démarche participative pour la zone Nord de notre Commune**

Ce mardi 26 septembre, nos services ont rencontré les associations Rigaud-Montagne et celle des locataires de la Gradelle, afin d'initier une démarche participative, visant à recenser et analyser les principales problématiques dans la zone Nord de notre commune en matière de mobilité et sécurité, d'apporter des solutions d'améliorations dans le réseau de quartier et sur les axes Montagne-Rigaud et Gradelle.

Cette première réunion, à je n'ai malheureusement pas pu participer en raison de la séance des commissions Réunies qui a eu lieu au même moment, s'est déroulée dans un climat très constructif, avec des représentants d'associations, qui avaient fort bien préparé cette rencontre. Il a d'ores et déjà été prévu de solliciter également la DGT, dès novembre. À partir de janvier, suite au vote du budget, qui prévoit, à la demande de votre Conseil, l'inscription d'une ligne budgétaire consacrée à cette démarche, nous envisageons de rédiger un cahier des charges y afférent, afin de pouvoir étendre l'étude Conches-Plateau de l'Ermitage au secteur Nord de notre commune.

### **Démarche participative Conches-plateau de l'Ermitage**

La première réunion publique relative à la mise en zone piétonne de la zone du chemin de la Colombe devant l'école primaire aura lieu **le 15 novembre à 20h00** à la salle de La Colomba. À cette occasion, seront conviés les habitants de Conches, ainsi que les parents d'élèves et je me réjouis également de votre présence, dans le cadre de la présentation de ce projet, pour lequel vous avez souhaité une mise-en-œuvre rapide. A conclusion de son intervention, notre mandataire esquissera également brièvement ce qui est envisagé sur le chemin de Fossard, avec la voie cycliste prioritaire. Une deuxième séance publique sera organisée pour les habitantes et habitants du plateau de l'Ermitage durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2018 afin de les informer plus en détail, des résultats de la démarche en termes d'aménagements envisagés.

### **Courriers du chef du DETA**

En date du 1<sup>er</sup> septembre 2017, Monsieur le Conseiller d'Etat, Luc Barthassat, a répondu à la missive que nous lui avons adressée, en date du 24 mai 2017, concernant notre demande de mise-en-zone 30 km/h du chemin Naville, ainsi qu'à notre courrier du 6 juin relatif à la suppression envisagée de l'arrêt TPG « Clos-du-Môlan » et de son remplacement par un arrêt au chemin du « Domaine - PATRY », à la hauteur de l'Ecole de commerce « Raymond Uldry ».

Concernant le chemin Naville, le chef du DETA a réitéré les réticences de ses services, sous l'angle juridique, quant à une mise-en-zone 30 km/h, ne s'agissant pas vraiment d'une traversée de village. Une surélévation des passages piétons, qui ferait alors office de ralentisseurs serait néanmoins envisageable. Nous analysons actuellement cette variante avec notre mandataire.

S'agissant de l'arrêt TPG « Clos-du-Môlan », Monsieur Barthassat, sensible à la problématique des aînés, nous informe avoir demandé à ses services d'étudier les conséquences d'un éventuel maintien de cet arrêt en termes de vitesse commerciale, de desserte et d'accessibilité des passagers, ainsi que de réfléchir à la possibilité de maintenir cet arrêt à certaines heures de la journée ou d'imaginer un autre type de desserte, peut-être plus adapté aux pensionnaires de l'EMS. Monsieur Widmer, directeur Arve-Lac, prendra contact prochainement avec nous afin d'analyser cette question.

## JEUNESSE

### **Projet intergénérationnel du chemin De-La-Montagne**

Dans le domaine jeunesse, vous êtes appelés à voter ce soir un crédit de CHF 54'000 pour meubler et équiper l'ancienne Maison de Paroisse, récemment rafraîchie dans ses intérieurs, ainsi qu'un crédit complémentaire en faveur de la FASe, pour faire bénéficier ce lieu d'un encadrement éducatif.

Ce projet intergénérationnel est un beau projet. Il répond surtout à un besoin, celui de permettre à des jeunes qui vivent des situations plus difficiles, voire plus douloureuses, que la majorité d'autres jeunes de leur âge de se reconstruire assez tôt, pour que cette absence de cadre familial soutenant et de perspectives à court terme, ne se traduise pas, *inéluçtablement*, en un parcours difficile et douloureux sur le long terme. D'ores et déjà, je vous remercie de votre soutien, afin que cette expérience puisse bénéficier d'un vaste consensus, qui favorisera une mise-en-place de cette nouvelle opportunité, rapide et de qualité.

### **Des Chênes-un bilan très positif**

Vous aurez pu prendre connaissance, dans le Chênois de ce mois, du bilan réjouissant que nous avons pu tirer de la deuxième édition du festival Des Chênes, notre fête de la rentrée.

Cette année, les enfants ont pu s'inscrire à travers les écoles et être encadrés par des moniteurs. Plus de 100 enfants, équitablement répartis entre les communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries, ce qui est réjouissant, ont bénéficié de cette possibilité, chaque après-midi, du mardi au vendredi; outre son aspect intergénérationnel, grâce à la présence des jeunes dans le cadre des petits jobs, ce festival s'est caractérisé par une forte mixité sociale. Il correspond à un large besoin et répond à la préoccupation de nombreux parents, qui va au-delà de celui de la garde des enfants mais coïncide avec les possibilités offertes de socialisation et de jeux, dans un magnifique écrin de verdure, loin des consoles et des tablettes, avant la rentrée.

La Ludothèque a également eu le judicieux réflexe d'inviter, à l'occasion du goûter, les pensionnaires du Foyer du Vallon, voisins du parc Sismondi, à participer à divers jeux avec les enfants; un moment très apprécié, tant du côté des aînés que des petits et qui sera renouvelé l'an prochain.

Ce projet est, rappelons-le, un beau partenariat avec la commune de Chêne-Bourg, la FASe et les TSHM, la Maison de quartier de Chêne-Bourg, la Ludothèque de Chêne-Bougeries et les ateliers scientifiques et nous envisageons de l'ancrer dans la durée.

Le Président donne la parole à M. Locher, conseiller administratif

L'ensemble des objets figurant au point 7 de l'ordre du jour de votre séance de ce soir relevant des dicastères Bâtiments et Travaux et Finances dont j'ai la charge, mes communications seront particulièrement brèves.

Ainsi, concernant la problématique de l'entretien de la future Voie verte, je vous rappelle que cette dernière sera externalisée, suite à un appel d'offres conjoint des trois communes chênoises, selon procédure AIMP, laquelle devrait permettre d'adjuger ce marché d'ici la fin de l'année, étant précisé que la convention intercommunale y afférente stipulera, entre autres, que les frais d'entretien seront répartis au linéaire, hors éléments exceptionnels.

Pour le surplus, des contacts ont également été pris avec le Conseil administratif de la Commune voisine de Cologny, afin d'inciter cette dernière à adhérer à cette future convention.

Concernant la problématique de la gestion des déchets, je vous rappelle que les membres de la commission des Finances ont été informés, lors de leur séance du mois de juin, d'un éventuel « dépassement budgétaire », d'un montant de CHF 47'259.-, ceci sous réserve d'économies sous les autres rubriques de charges, en lien avec la signature d'un avenant au contrat et au cahier des charges de notre entreprise concessionnaire du service de voirie, suite à la mise sur pied de collectes supplémentaires des papiers, les deuxièmes et quatrièmes jeudis de chaque mois, collectes qui ont, au demeurant, ont fait d'une annonce par l'intermédiaire d'un tout-ménage.

Par ailleurs, et suite à diverses discussions avec l'Office des bâtiments (OBA/DF), les membres de la commission des Finances seront prochainement saisis d'une proposition d'acquisition, par la commune, des parcelles N<sup>os</sup> 241 et 422 du cadastre communal, propriété de l'État. Il s'agit d'une part de la parcelle où se trouve la maison des gardes-barrière restant sur la voie CEVA et de la parcelle où se trouvait l'autre maison des gardes-barrière qui sert actuellement de parking au chemin De-La-Montagne.

## **5. Présentation du projet de budget 2018**

Le Président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher indique que le projet de budget 2018 que le Conseil administratif propose au Conseil municipal présente en charges, un montant de CHF 40'240'226.- et en recettes un montant de CHF 40'288'670.- engendrant subséquemment un excédent de revenus de CHF 40'444.-. Concernant l'évolution d'une année à l'autre des charges et des revenus, le Conseil administratif s'efforce de viser à une certaine stabilité quand bien même un accroissement, d'une part, de la population et, d'autre part, des prestations doit être pris en compte. Chacun aura pu constater que les charges liées au domaine de la Petite enfance augmentent de manière assez significative.

Au regard de l'évolution des charges, ces dernières diminuent globalement de CHF 477'016.-, la rubrique « Traitements du personnel » étant en diminution, ceci en raison du fait que la part « employeur » des rappels CAP a été versée en janvier de l'année 2017 et qu'elle n'a plus lieu d'être en 2018. Les amortissements, tant du patrimoine administratif que du patrimoine financier, connaissent une baisse notable. Les « biens et services de marchandises » sont en légère hausse, de CHF 252'514, les subventions accordées se montent à CHF 482'730.- et les contributions à d'autres collectivités publiques s'élèvent à CHF 466'599.-.

Au niveau de l'évolution des revenus, les recettes fiscales (y compris la péréquation financière) s'élèvent à CHF 32'788'713, soit en légère augmentation de 5.81% ; les revenus des biens, c'est-à-dire les rendements sur les capitaux, ceux du patrimoine financier ainsi que des immeubles augmentent de 2.81% pour atteindre CHF 34'785'018.- Quant aux revenus divers, ils augmentent de 51.84% pour atteindre CHF 691'540, ceci en lien avec la politique communale dans le domaine de la Petite enfance.

Les estimations fiscales relatives au centime additionnel des personnes physiques font état de recettes à hauteur de CHF 30'943'052, en évolution de 3,33%. La valeur du centime des personnes morales est en légère diminution à CHF 975'998.-, soit une diminution estimée et

budgetée de 5.24%. Le total du revenu des divers impôts est donc en légère progression de 3.4%.

M. Locher commente ensuite les tableaux habituels relatifs à l'évolution de la valeur des centimes additionnels, celui des personnes physiques, avec les courbes des prévisions de l'administration fiscale cantonale, la valeur inscrite au budget et le résultat des comptes annuels. Ces derniers présentent une droite irrégulière mais correspondent relativement bien une fois lissés aux prévisions. Concernant les personnes morales, l'évolution est peu significative à teneur du volume global de notre budget. Quant aux charges par fonction, en comparaison des années précédentes, ces dernières ne présentent que peu de modifications. Enfin, le dernier tableau présente une liste des principaux investissements à venir, en précisant que cette dernière a été ordonnée sur la base du plan comptable. Elle n'est donc pas établie en fonction d'éventuelles priorités, ni par ordre alphabétique. Elle n'est pas non plus chiffrée pour éviter d'offrir des perspectives qui restent gravées dans les mémoires alors que bon nombre de projets n'ont pas encore fait l'objet d'études abouties. Figurent dans cette liste, le Fonds Intercommunal de Développement Urbain (FIDU), les aménagements des combles du bâtiment situé à la route de Chêne n° 130 dont l'étude est en cours de finalisation, l'acquisition de diverses parcelles, le réaménagement des parcs Stagni et Sismondi qui ont fait l'objet d'une présentation en commission des Bâtiments et Travaux. Y figure également listée l'étude relative au projet d'agrandissement de l'école de Chêne-Bougeries, puis sa réalisation sachant qu'un premier crédit d'études a d'ores et déjà été voté. Le réaménagement de divers bâtiments et de leurs espaces extérieurs situés dans le quadrilatère de la mairie, l'axe Frontenex qui devrait avancer relativement rapidement si on en croit les volontés que le canton a dernièrement exprimées, la mise en alarme et l'accès électronique aux bâtiments du patrimoine administratif, l'acquisition d'un véhicule pionnier et d'un véhicule de transport destiné à la compagnie 21 des pompiers volontaires sont également annoncés. S'agissant du projet d'extension de l'école de Conches, M. Locher rappelle que ce dernier a dû être mis entre parenthèses durant fort longtemps, ceci dans l'attente d'une détermination du Conseil d'État concernant le partenariat qui avait été proposé au canton, propriétaire de parcelles situées de l'autre côté du chemin de la Colombe, afin de réaliser cet agrandissement. L'État ne souhaitant pas s'engager dans un tel projet, la commune devra trouver une solution sur ses propres terrains. Figurent encore les aménagements routiers dans le secteur de Conches et du Plateau de l'Ermitage, puis dans le secteur nord de la commune où une démarche participative a été initiée. Il est également prévu de procéder à une série d'assainissements du réseau secondaire communal, à savoir la mise en séparatif du chemin de Challendin, de la route de Chêne sur un tronçon limité, du chemin de Grange-Falquet et de celui des Flombards, le collecteur privé du chemin Paul-Seipel et du chemin de la Paumière. Enfin, cette liste comprend encore l'aménagement des espaces publics dans le Village, la réalisation du chantier « A » du Village, le lancement des chantiers situés dans le haut du Village ainsi qu'au chemin du Pont-de-Ville.

Concernant la suite des travaux, M. Locher annonce que la commission des Finances se réunira le 10 octobre en vue de délivrer son préavis concernant ce projet de budget communal 2018, étant entendu que dans l'intervalle, l'entier des réponses aux questions encore en suspens aura été donné.

La présentation de M. Locher figure en annexe au présent procès-verbal.

Le Président remercie M. Locher et revient au point 3. de l'ordre du jour, en s'excusant d'avoir interverti ce point de l'ordre du jour.

### 3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.

Concernant la commission Sociale, sa Présidente, Mme Sobanek indique que sur proposition de Mme la Conseillère administrative déléguée, il est prévu d'inviter l'ensemble des membres du Conseil municipal à la soirée récréative organisée en faveur du foyer du Cœur des Grottes , et qu'à cette occasion, ces derniers effectueront le service.

En ce qui concerne la commission Petite enfance et Jeunesse, M. Stroun signale que Mme Garcia Bedetti, conseillère administrative déléguée, est venue présenter de façon très exhaustive l'historique des relations entre la commune et l'association du jardin d'enfants « Les Castagnettes ». Le procès-verbal de cette séance a d'ores et déjà été transmis.

Le Président poursuit avec le point 6 de l'ordre du jour.

### 6. Projet de résolution de la commission Biodiversité et espaces publics intitulée : Pour une politique générale de l'environnement de la commune de Chêne-Bougeries.

Le président donne lecture du projet de résolution :

**« Pour une politique générale de l'Environnement  
sur la commune de Chêne-Bougeries »**

- *vu l'importance d'une politique environnementale concertée à Chêne-Bougeries dans le but de préserver la biodiversité et la qualité de vie,*
- *vu la volonté commune et forte des membres de la commission Biodiversité et Espaces publics de faire le lien avec tous les domaines touchant à l'Environnement,*
- *vu la nécessité d'un apport d'informations pour un fonctionnement optimal de la commission,*
- *vu la dispersion des domaines touchant à l'Environnement dans les trois dicastères,*

*Le Conseil municipal de la ville de Chêne-Bougeries exprime la volonté de modifier le fonctionnement de la commission Biodiversité et Espaces publics de la façon suivante :*

- *De renommer la commission « Nature et Environnement ».*
- *De rendre la commission transversale aux trois dicastères afin d'établir le lien entre tous les domaines touchant à la Nature et à l'Environnement sur notre commune, à savoir : les déchets, la biodiversité, les espaces verts communaux, la mobilité et la promotion du respect de la Nature.*
- *Que les magistrats en charge du domaine à l'ordre du jour des séances de la commission viennent présenter, lorsque cela est nécessaire à la tenue des débats, le sujet qui les concerne.*
- *Que soit assurée la coopération entre la commission « Nature et Environnement » et la commission « Bâtiments et Travaux » (ou d'autres commissions) pour des sujets d'intérêt commun.*  
*Cette collaboration peut prendre différentes formes, telles que :*

- *Contact entre les présidents de commission*
- *Participation des membres d'une commission aux séances de l'autre commission*
- *Création de groupes de travail*
- *Convocation d'une commission conjointe*

Le Président ouvre la discussion.

Mme Wyss explique que la résolution que la commission Biodiversité et Espaces publics propose d'adopter ce soir est le fruit d'un véritable travail d'équipe. L'ensemble des membres de la commission a eu un débat très instructif, ouvert et intelligent durant deux séances, pour constater que cette dernière était malheureusement très limitée dans son fonctionnement. Cette résolution constitue donc le fruit de cette discussion. Elle a été mise en place par un petit groupe de travail de 3-4 personnes issues des différents bords politiques. Le projet de résolution a, dans un premier temps, été présenté lors de la séance de commission du mois de septembre. C'est la raison pour laquelle Mme Wyss n'a pas souhaité prendre la parole précédemment à propos du rapport de la commission Biodiversité et Espaces publics. Suite à ce premier projet, un deuxième petit groupe de travail a reformulé certains paragraphes pour aboutir à la version définitive. L'ensemble des membres de la commission a relu le texte, qui a ensuite été envoyé comme pièce jointe à la convocation adressée au Conseil municipal. Mme Wyss résume que ces débats sont le résultat du constat qu'il n'est pas possible de disperser les diverses problématiques qui touchent à l'environnement dans des fora où il n'y a pas de concertation possible. L'idée est de faire de cette commission une plateforme, où tout ce qui aurait trait à l'environnement pourrait être récapitulé et centralisé. La commission a donc été contrainte de constater qu'il ne s'agissait pas uniquement de la biodiversité et des espaces publics, raison pour laquelle le nouvel intitulé de « Commission Nature et Environnement » est proposé. Mme Wyss recommande de soutenir ce formidable travail d'équipe et remercie ses collègues pour leur riche collaboration durant ces deux séances de commission.

S'adressant à Mme Wyss, M. Fassbind constate qu'elle préside une commission qui dispose d'un très large champ d'application et qui tient à cœur de tous les membres du Conseil municipal. Le fait de favoriser un meilleur fonctionnement de la commission ou de permettre l'avancement de ses travaux est très important à ses yeux. Il lui semble toutefois qu'il faudrait éviter de démarrer des projets ayant peu de chance d'aboutir. Dans un premier temps, il pourrait être intéressant de lister les projets réalisables, afin de trouver un consensus en amont. Dans cette idée-là, il énumère trois projets qui sont discutés depuis longtemps au sein de la commune, mais qui sont de facto bloqués, ce qu'il regrette. La commission pourrait dès lors s'en occuper :

- 1) Il a été question, un temps, d'informer les personnes déposant une autorisation de construire de la teneur de la Charte des jardins. En effet, un bon nombre de personnes qui auront à aménager des extérieurs ne sont pas informées de l'existence de cette Charte, ni du fait qu'elle émane de la commune de Chêne-Bougeries. Au moment de choisir un paysagiste ou des essences particulières, ils ne disposent donc pas des meilleures informations pour agir au mieux pour l'environnement.
- 2) Le deuxième projet tenait à cœur à M. Karr lorsqu'il était conseiller municipal, mais M. Fassbind n'en a plus entendu parler depuis. Il concerne les bâches qui recouvrent les haies. La question est complexe, mais il devrait être possible de trouver un moyen de sensibiliser les gens.

- 3) Le troisième projet concerne une motion, votée par le Conseil municipal, à propos de l'installation d'un parc à chiens. Cet objet pourrait aussi être traité rapidement par cette nouvelle commission.

M. Fassbind conclut que de vouloir redynamiser ces travaux est une bonne idée en soi. Il soutient donc cette résolution.

M. Bauduccio estime que les propositions de M. Fassbind sont tout à fait pertinentes. Tout le monde travaille à améliorer la qualité de vie dans la commune et il est satisfait de voir que, pour une fois, tout le monde tire à la même corde pour un sujet aussi important.

Concernant les deux premières propositions de M. Fassbind, Mme Armand indique que le groupe de travail du PDCom a déjà pris en compte ces deux thématiques, à savoir les bâches et l'information sur la Charte des jardins.

M. Karr ajoute que la 3<sup>ème</sup> proposition de M. Fassbind relève du dicastère des Infrastructures, il laissera donc M. Locher s'en saisir. À propos de l'information sur la Charte des jardins auprès des requérants pour des autorisations de construire, il informe que ce travail est déjà fait, puisqu'un exemplaire de la Charte est imprimé par les services de la commune et remis avec le préavis. Les principes de cette Charte sont également inclus dans le texte des préavis eux-mêmes. Cela n'empêche pas la direction des autorisations de construire de ne pas du tout en tenir compte. Il a d'ailleurs toujours des doutes quant au fait que la Charte parvienne effectivement aux destinataires. La commune pourrait écrire directement à chacun des requérants, en accompagnant l'exemplaire de la Charte des jardins d'une lettre rappelant la nouvelle éthique mise en place par la commune. Cela représenterait néanmoins une charge administrative supplémentaire ainsi que des moyens et du papier. Cet adressage direct entre autorité communale et propriétaires serait unique dans le canton. M. Karr a finalement une bonne nouvelle à transmettre concernant les bâches, puisqu'une brochure sera créée cette année par M. Magnin, auteur de la Charte des jardins. Cette brochure de sensibilisation sera du même type que celle qu'il a élaboré à propos de la pollution lumineuse. La problématique des bâches et des murs en plastique sera également inscrite comme priorité dans le cadre du PDCom.

Le Président profite de cette discussion pour se faire l'écho d'une remarque qui lui a été adressée par une ancienne conseillère municipale et ancienne présidente de commission à propos du parc pour chiens. Elle suggérait que la commune utilise la villa abandonnée se trouvant au chemin du Villaret.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote.

- **La résolution est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.**

## **7. Propositions du Conseil administratif :**

### **7.1 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : approbation des comptes 2016 et du rapport de gestion 2016**

Le Président passe la parole à M. Locher pour présenter le sujet.

M. Locher indique que c'est l'avant-dernière fois qu'il présentera les comptes de cette manière. Il espère en effet que pour 2018, la nouvelle formule et le nouveau système soient en place. Pour 2016, le résultat des comptes d'exploitation se solde par un résultat positif de CHF 36'187.05. Les activités n'ont pas été plus intenses que lors des deux dernières années. Les comptes ont été approuvés après examen par la commission des Finances. Ils ont également été certifiés conformes par l'organe de révision.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission des Finances.

M. Fassbind n'a pas grand-chose à ajouter au vu du peu d'activité de cette Fondation. Comme l'a dit M. Locher, la commission a approuvé à l'unanimité le rapport du réviseur et la régularité des comptes.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération, puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

FONDATION COMMUNALE POUR L'AMÉNAGEMENT DE CHÊNE-BOUGERIES :  
APPROBATION DES COMPTES 2016 ET DU RAPPORT DE GESTION 2016

Vu l'article 30, al. 1 lettre i) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 7 des statuts de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Finances, lors de sa séance du 18 septembre 2017,

le Conseil municipal,

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

**APPROUVE**

le rapport de gestion 2016, le bilan, le compte de pertes et profits 2016 de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries et le rapport de contrôle y relatif, établi par la Société Fiduciaire Antoine Gautier SA.

**7.2 Accessibilité du territoire communal et des équipements publics : vote du crédit d'études et financement (CHF 112'000.- TTC)**

Le Président donne la parole à M. Locher pour présenter le sujet.

Dans le cadre de l'évolution des travaux à entreprendre au niveau communal, M. Locher souhaite pouvoir profiter des opportunités et éventuellement même initier de nouveaux projets afin de faciliter l'accessibilité du domaine public et des bâtiments publics. Pour ce faire, il sollicite une ligne de crédit d'un montant de CHF 112'000.- TTC, qui serait accordée à l'association HAU (Handicap Architecture Urbanisme), active depuis 1967 dans le but de promouvoir un environnement accessible à tous les usagers. Cette association compte plus de 50 membres collectifs et individuels et son secrétariat est assuré par Pro Infirmis Genève. L'idée est de passer par des mandataires spécialisés dans l'accessibilité pour dresser une carte exhaustive du territoire, recensant les points problématiques. Cela permettra d'apporter des

corrections ponctuelles lorsque des travaux doivent être réalisés. Ainsi, un trottoir pourrait être adapté lors d'un réaménagement, ou une chaussée reconstruite de manière appropriée suite à une fuite d'eau. L'étude sera alors à disposition pour savoir précisément quoi entreprendre. Bien évidemment, en fonction des résultats de l'étude, des projets de plus grande envergure pourraient être initiés, afin de répondre au mieux aux problématiques d'accessibilité sur l'ensemble du territoire.

En l'absence de M. Ulmann, le Président donne la parole à M. Colquhoun, membre de la commission des Bâtiments et Travaux.

M. Colquhoun indique que la commission a validé cette proposition à l'unanimité, étant entendu que ses membres tenaient avant tout à ce que les diverses possibilités soient attentivement étudiées. Elle a souhaité que les aménagements des différents points considérés comme problématiques sur la commune ne soient envisagés que par la suite. La proposition du mandataire consistant à réaliser un aménagement test ne paraissait pas très judicieuse.

Le Président donne la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind informe que la commission des Finances a également accepté ce crédit à l'unanimité. Le fait que la proposition englobe la totalité du territoire communal pourrait permettre d'économiser de l'argent par la suite, puisque la commune disposera de cette vision globale lui permettant d'intervenir directement sur chaque chantier.

Le Président ouvre les débats.

Mme Sobanek est très contente que le Conseil municipal puisse voter ce crédit d'étude, d'autant qu'il répond à une motion déposée en décembre 2014. Il a donc fallu presque trois ans pour obtenir une réaction, ce qu'elle regrette. Elle rappelle que cette motion demandait surtout d'étudier les aménagements des trottoirs et les accès aux bâtiments publics qui posent problème. C'est notamment le cas de certaines salles communales qui peuvent être louées pour des fêtes, mais où une personne en chaise roulante ne peut accéder. Autour de la villa Sismondi, également, le sol constitué de petits cailloux est très esthétique, mais inadapté aux personnes en chaise roulante. Mme Sobanek espère qu'il ne faudra pas attendre trois ans pour pouvoir observer les premières réalisations. Certains travaux pourraient être commencés dès la fin de l'étude. Son groupe approuve évidemment ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE COMMUNAL ET DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS :  
VOTE DU CRÉDIT D'ÉTUDE ET FINANCEMENT (CHF 112'000 TTC)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m) et 31 de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable par 9 voix pour, soit par l'unanimité, par les membres de la commission des Bâtiments et Travaux, lors de leur séance du 11 septembre 2017,

vu le préavis favorable par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances, lors de leur séance du 18 septembre 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

### **DÉCIDE**

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

- d'ouvrir au Conseil administratif, un crédit d'étude et financement d'un montant de CHF 112'000.- TTC, en vue d'une étude de faisabilité relative à l'accessibilité du territoire communal et des équipements publics ;
- de comptabiliser cette dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de l'étude sur des disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'intégrer, en cas de réalisation de travaux relatifs à une meilleure accessibilité du territoire communal et des équipements publics, les frais d'étude engagés, au crédit d'investissement des travaux qui devra être voté par le Conseil municipal et amorti dans le même temps ; étant encore précisé qu'en cas de non réalisation desdits travaux, le crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 62.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

### **7.3 Travaux relatifs à une réaffectation partielle des locaux mis à disposition de l'association PasSage 41, au chemin de la Gradelle : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 548'500 TTC).**

Le Président donne la parole à M. Locher pour présenter le sujet.

M. Locher explique que cette proposition vise à profiter de l'opportunité de pouvoir transformer un appartement de 5 pièces se trouvant dans le bâtiment du Centre de rencontres et de loisirs PasSage 41, afin de mettre ces surfaces à disposition des divers utilisateurs. Par la même occasion, la cuisine sera complètement réaménagée, lui conférant un statut de cuisine semi-professionnelle, pour que les repas puissent être préparés dans les meilleures conditions possibles. Il précise encore que l'association dispose du personnel spécialisé nécessaire. Ce crédit d'investissement et de financement (CHF 548'500.- TTC) inclut les honoraires d'architecte à hauteur de CHF 79'000.-. M. Locher estime qu'il s'agit d'un joli projet qui répond aux besoins de la jeunesse de la commune.

Le Président passe la parole à M. Colquhoun pour la commission des Bâtiments et Travaux.

M. Colquhoun explique que la commission a approuvé ce crédit à l'unanimité. Une discussion intéressante a porté sur le coût des honoraires, au vu du montant important de ce crédit. La commission a constaté qu'il s'agissait des tarifs SIA actuels, mais a néanmoins demandé au Conseil administratif de solliciter un rabais, comme cela se fait de plus en plus. Elle a aussi relevé que ces transformations ne visent pas à créer des pièces affectées à des entités précises,

mais qu'elles seront polyvalentes. Cet élément a également participé à emporter à l'unanimité de la commission.

Le Président passe la parole à M. Fassbind pour la commission des Finances

M. Fassbind explique que la commission des Finances a accepté ce crédit par 9 voix pour et 2 abstentions. Elle a pris acte de la discussion qui avait eu lieu en commission des Bâtiments et Travaux concernant le montant des honoraires.

Le Président ouvre la discussion.

Étant membre des commissions Bâtiments et Travaux ainsi que Finances, M. Le Guern explique avoir approuvé ce projet à la commission des Bâtiments et Travaux parce qu'il l'estime nécessaire. Il s'est en revanche abstenu lors de la commission des Finances, parce qu'il continue de penser que le montant de CHF 549'000.- est exagéré pour une transformation de second œuvre. D'un point de vue technique, il signale qu'il est proposé un amortissement sur 20 ans pour l'ensemble du projet, alors qu'il s'agit pour partie d'équipements. Logiquement, les travaux de génie-civil devraient être amortis sur 20 ans et l'équipement sur 10 ans.

En tant que délégué du Conseil municipal, M. Martinez informe que ces espaces sont nécessaires, que l'association est très contente et réalise par ailleurs un excellent travail. Ce projet va donc dans le bon sens et il est donc souhaitable d'intégrer ces espaces.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX RELATIFS À UNE RÉAFFECTATION PARTIELLE DES LOCAUX MIS À  
DISPOSITION DE L'ASSOCIATION « PASSAGE 41 », AU CHEMIN DE LA  
GRADELLE : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT  
(CHF 548'500.-TTC)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres c) et e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Bâtiments et Travaux lors de la séance du 11 septembre 2017,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour et 2 abstentions, par les membres de la commission des Finances lors de la séance du 18 septembre 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

par **18 voix pour et 2 abstentions,**

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 548'500.- TTC pour couvrir les travaux relatifs à une réaffectation partielle des locaux mis à disposition de l'association « PasSage 41 » au chemin de la Gradelle ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux, sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 548'500.- TTC, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 35.01.331 « amortissement ordinaire du patrimoine administratif », de 2019 à 2028.

M. Le Guern revient sur ses propos. En effet, la question de la durée de l'amortissement a été corrigée à 10 ans dans la délibération finale. Son intervention est donc nulle et non avenue.

**7.4 Création d'un espace multisports dans le périmètre du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) : vote du crédit d'études et financement (CHF 216'000.- TTC).**

**7.5 Renouvellement des éclairages des terrains de football B et C du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) : vote du crédit d'études et financement CHF 543'000.- TTC).**

**7.6 Rénovation et création de vestiaires du stade des Trois-Chêne avec aménagement d'un rebroussement et d'un parking en surface à proximité du terrain de football A du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) : vote du crédit d'études et financement (CHF 2'068'500.- TTC, soit 1/3 de CHF 6'205'500.- TTC).**

Le Président informe que le bureau du Conseil municipal a envisagé de discuter de ces points simultanément, puisqu'ils concernent tous les trois le Centre sportif de Sous-Moulin (CSSM). Si personne ne s'y oppose, il procédera donc de cette manière. Les trois votes auront en revanche lieu de manière séparée. Il passe la parole à M. Locher pour la présentation des trois objets.

Concernant le point 7.4, M. Locher rappelle qu'un crédit d'investissement a été récemment voté par le Conseil municipal afin de clôturer le terrain C du CSSM, utilisé à mauvais escient, afin d'en prévenir la dégradation. De ce fait, il n'existait plus d'accès ouvert à un terrain de football. Des solutions ont dans un premier temps été cherchées dans la partie en gravier située à côté des tribunes principales, mais après étude du dossier, le Conseil du CSSM est arrivé la conclusion qu'il ne s'agissait pas de l'endroit adéquat et en a donc cherché un nouveau. La possibilité d'installer un nouvel équipement a été identifiée le long de la patinoire, un lieu qui n'est actuellement pas utilisé. Ce choix n'empêchera pas la tenue de manifestations et la pose de tentes. L'idée consiste à installer un Agorespace d'assez grande dimension (29 x 15 mètres), qui devrait permettre aux personnes souhaitant taper dans un ballon de le faire de manière libre. Il faut bien comprendre que les habitudes ont un peu évolué : aujourd'hui, les jeunes sportifs ne pratiquent plus le foot comme à l'époque. Ce système de terrain comprenant des parois, qui ressemble un peu au foot en salle, est extrêmement utilisé et répond réellement à une demande. C'est la raison pour laquelle le Conseil du Centre sportif de

Sous-Moulin a préavisé favorablement par 10 voix pour et 3 abstentions ce crédit, qui, étant donné qu'il s'agit d'un investissement, sera partagé à parts égales entre les trois communes.

Pour le point 7.5, M. Locher explique que l'éclairage des terrains B et C n'est plus au goût du jour, causant le dépôt de protêts de certaines équipes invitées. Si ces terrains ne sont pas mis aux normes, il faudra donc renoncer à certaines rencontres. Le Conseil du CSSM a considéré qu'il était intéressant d'effectuer tous les travaux en une seule fois et non de les étaler, ainsi que de privilégier un éclairage par LED, permettant également de donner un signal concernant l'utilisation de nouvelles technologies. Ce crédit a été accepté à l'unanimité moins une abstention. Le même système de financement est prévu : la commune de Chêne-Bougeries ne couvrira qu'un tiers de la dépense.

À propos du point 7.6, M. Locher est très fier de pouvoir présenter ce projet au Conseil municipal. Il a été adopté sous sa présidence, à l'unanimité du Conseil intercommunal de Sous-Moulin. Ce projet a été initié il y a de fort nombreuses années. Les trois communes ont pu être fédérées dans le cadre d'un projet redimensionné, qui a déjà été adopté par Chêne-Bourg, pourtant la commune la plus réticente à cette dépense. Il devrait permettre d'accroître très sensiblement la taille des vestiaires, mettant le Centre en adéquation avec l'émergence du football féminin, qui nécessite beaucoup plus de place pour un sport qui était auparavant principalement masculin. Il permet aussi de phaser les travaux avec une rénovation complète des vestiaires existants. À la même occasion, le stationnement actuel sera supprimé, puisqu'un bâtiment de type pavillonnaire y sera implanté pour créer les vestiaires. Le parking sera réorganisé en direction de la route de Malagnou. Les deux crédits sont liés puisque l'un ne peut pas se faire sans l'autre. Il ne peut qu'encourager le Conseil municipal à voter ce crédit d'investissement.

Le Président demande le sentiment de la commission des Finances à M. Fassbind.

M. Fassbind explique que les projets qui sont présentés par le Centre sportif de Sous-Moulin sont généralement de bonne qualité. La commission des Finances s'est prononcée à l'unanimité pour l'éclairage et les vestiaires. Concernant l'Agorespace, le crédit a été préavisé favorablement par 9 voix pour et une abstention. Cette abstention était liée avec un argument qui n'était pas financier, mais à la nostalgie des jeux de football avec des buts formés de deux vestes. Il résume que la commission s'est largement prononcée pour ces trois objets.

Le Président ouvre la discussion sur les trois points.

M. Bauduccio réagit sur l'éclairage. Il considère que lorsqu'on offre la possibilité à des équipes de prendre part à des championnats, il est important de pouvoir accueillir les autres équipes sans que de nombreux protêts soient déposés. Pour des questions écologiques, la commission du CSSM a décidé de s'orienter vers un éclairage LED. Cette solution présente un léger surcoût, mais qui sera largement rentabilisé par les économies d'énergie induites. À propos des vestiaires, il rappelle que les discussions ont commencé en 2006 et que le premier budget faisait état de CHF 10.5 millions environ, ce que certains avaient considéré comme relativement onéreux. La commission a travaillé durant trois législatures afin de réduire les coûts et trouver des solutions innovantes pour satisfaire les utilisateurs et les spectateurs, qu'il espère voir nombreux ces prochaines années. Il invite donc à soutenir ces trois projets.

Mme Sobanek rappelle que le Centre sportif de Sous-Moulin est quasiment la seule grande structure sportive implantée sur la rive gauche. Il s'agit d'une réalisation intercommunale qui

fonctionne visiblement très bien. Le nouveau directeur fait régner un nouveau climat empreint de dynamisme dans la gestion de ce Centre. Il faut donc dire « bravo » et voter ces crédits.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture des trois délibérations puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend les délibérations suivantes :

CRÉATION D'UN ESPACE MULTISPORTS DANS LE PÉRIMÈTRE DU CENTRE  
SPORTIF SOUS-MOULIN (CSSM) : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET  
FINANCEMENT (CHF 72'000.- TTC, SOIT 1/3 DE CHF 216'000.- TTC)

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et m) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la limitation des surfaces de jeux en accès libre pour les jeunes communiens suite à la fermeture par des clôtures des terrains de football B et C,

vu la complémentarité de l'offre avec le fitness en plein air et la place de jeux pour enfants sis à côté,

vu le dossier technique DT-181 intitulé « Espace multisports » préavisé favorablement par le Conseil Intercommunal du CSSM lors de sa séance du 17 mai 2017,

vu le préavis favorable par 9 voix pour et 1 abstention de la commission des Finances du 18 septembre 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

par **19 voix pour et 1 abstention**,

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 72'000.- TTC (1/3 de CHF 216'000.-) afin de procéder à l'installation d'un espace multisports au CSSM ;
2. d'autoriser le Conseil administratif à contracter des emprunts auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence du montant du crédit voté afin de permettre l'exécution des travaux ;
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Chêne-Bougeries dans le patrimoine administratif ;
4. d'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 34.01.331, de 2019 à 2028 ;
5. de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

RENOUVELLEMENT DES ÉCLAIRAGES DES TERRAINS DE FOOTBALL B ET C DU  
CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN (CSSM) : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT  
ET FINANCEMENT (CHF 181'000.- TTC,  
SOIT 1/3 DE CHF 543'000.- TTC)

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et m) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la nécessité de renouveler l'éclairage des terrains de football B et C du stade des Trois-Chêne pour répondre aux exigences réglementaires et à la demande de l'Association Cantonale Genevoise de Football,

vu le dossier technique DT-159 intitulé « Renouvellement des éclairages des terrains B et C » préavisé favorablement par le Conseil Intercommunal du CSSM lors de sa séance du 17 mai 2017,

vu le préavis favorable par 9 voix pour, soit à l'unanimité, de la commission des Finances du 18 septembre 2017,

sur proposition du Conseil administratif,  
le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 181'000.- TTC (1/3 de CHF 543'000.-) afin de procéder au renouvellement des éclairages des terrains B et C du stade des Trois-Chêne ;
2. d'autoriser le Conseil administratif à contracter des emprunts auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence du montant du crédit voté afin de permettre l'exécution des travaux ;
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Chêne-Bougeries dans le patrimoine administratif ;
4. d'amortir cette dépense de CHF 181'000.- TTC, à laquelle il convient de rajouter le crédit d'étude de CHF 43'416.- TTC, voté le 10 mai 2016, soit un montant total de CHF 224'416.- TTC, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 34.01.331, de 2019 à 2028 ;
5. de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

RÉNOVATION ET CRÉATION DE VESTIAIRES DU STADE DES TROIS-CHÊNE  
AVEC AMÉNAGEMENT D'UN REBROUSSEMENT ET D'UN PARKING EN SURFACE  
À PROXIMITÉ DU TERRAIN DE FOOTBALL A DU CENTRE SPORTIF SOUS-  
MOULIN (CSSM) : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF  
2'068'500.- TTC, SOIT 1/3 DE CHF 6'205'500.- TTC)

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et m) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la nécessité de rénover et d'agrandir les vestiaires du stade des Trois-Chêne,

vu le dossier technique DT-112 intitulé « Rénovation et création de vestiaires » préavisé favorablement par le Conseil Intercommunal du CSSM lors de sa séance du 17 mai 2017,

vu les études menées par les bureaux STRATA et BCPH,

vu le préavis favorable par 9 voix pour, soit à l'unanimité, de la commission des Finances du 18 septembre 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

6. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'068'500.- TTC (1/3 de CHF 6'205'500.-) afin de procéder à la rénovation des vestiaires actuels, de créer des nouveaux vestiaires, de créer un rebroussement et un parking en surface au stade des Trois-Chêne ;
7. d'autoriser le Conseil administratif à contracter des emprunts auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence du montant du crédit voté afin de permettre l'exécution des travaux ;
8. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Chêne-Bougeries dans le patrimoine administratif ;
9. d'amortir cette dépense de CHF 2'068'500.- TTC, à laquelle il convient de rajouter le crédit d'étude de CHF 357'000.- TTC, voté le 14 avril 2015, soit un montant total de CHF 2'425'500.- TTC, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 34.01.331, de 2019 à 2048 ;
10. de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

**7.7 Budget de fonctionnement communal 2017 : vote d'un crédit budgétaire  
supplémentaire (CHF 66'500.- TTC) destiné à subventionner diverses  
activités développées en partenariat avec la FASe.**

Le Président donne la parole à M. Locher pour présenter le sujet.

M. Locher rappelle que dans le cadre du budget de fonctionnement 2017 qui a été adopté, sous rubrique MCH1 58.0000.361.00 figure un montant de CHF 483'563.-. Il se trouve qu'en raison des contours du partenariat liant la commune à la FASE et en raison du développement de ce même partenariat en vue de l'utilisation des locaux du 2, chemin De-La-Montagne, il manquerait, pour arriver à financer ces prestations, un montant de CHF 66'500.- que le Conseil administratif prie le Conseil municipal de bien vouloir lui accorder.

Le président passer la parole à Mme Garcia Bedetti.

Mme Garcia Bedetti indique que la collaboration avec la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle) se porte bien. Pour rappel, la FASE a pour mission de renforcer la cohésion sociale sur le plan cantonal. Elle regroupe 47 centres de loisirs, maisons de quartier, terrains d'aventure, etc. et coordonne en outre 13 équipes de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) actifs dans 39 communes ainsi que différents autres projets. La commune a développé une belle collaboration avec cette fondation au cours des dernières années surtout dans le cadre du Centre de rencontres et des TSHM. Mme Garcia Bedetti espère que le Conseil municipal adoptera ce crédit supplémentaire.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que ce crédit a été accepté à l'unanimité lors de la séance de la commission des Finances du 18 septembre avec les remerciements de ses membres quant à l'annonce de ce dépassement budgétaire, cette dernière répondant à la demande des commissaires d'être informés régulièrement à ce sujet. Ce processus se met donc progressivement en place, ce qui est en soi satisfaisant.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération et procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT COMMUNAL 2017 : VOTE D'UN CRÉDIT  
BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE (CHF 66'500.- TTC) DESTINÉ À  
SUBVENTIONNER DIVERSES ACTIVITÉS DÉVELOPPÉES EN PARTENARIAT AVEC  
LA FASE

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances, lors de leur séance du 18 septembre 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

- d'ouvrir au Conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de CHF 66'500.- TTC destiné à subventionner diverses activités développées en partenariat avec la FASe ;
- de comptabiliser cette dépense indiquée dans le compte de fonctionnement 2017 sur le compte N° 58.0000.361.00 ;
- de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

### **7.8 Projet intergénérationnel, 2, chemin De-La-Montagne, mobilier et équipements : vote du crédit d'études et financement (CHF 54'000.-TTC)**

Le Président passe la parole à M. Karr pour présenter le sujet.

M. Karr indique que ce projet représente la première nouvelle affectation d'un bâtiment du Village depuis bien des années. Cela fait longtemps qu'un bâtiment communal n'est pas investi d'une nouvelle mission et d'une nouvelle vie. Ce soir, symboliquement, il en possède les clés afin de les remettre à sa collègue, les travaux prévus initialement étant achevés à quelques finitions près. M. Karr encourage vivement les membres du Conseil municipal à voter ce crédit.

Mme Garcia Bedetti attend impatiemment les clés afin qu'elle puisse utiliser ce bâtiment à bon escient. Une inauguration aura lieu dès qu'il sera aménagé.

Le Président donne la parole à M. Locher.

M. Locher comptait simplement demander de voter un crédit d'investissement à hauteur de CHF 54'000.- qui permettra d'équiper de manière simple ce bâtiment sachant que son affectation est appelée à évoluer.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que la proposition a été acceptée à l'unanimité en commission des Finances. Il aimerait dire à M. Karr qu'un changement d'affectation a eu lieu au 8 bis, route du Vallon, il n'y a pas très longtemps, ce qui indique bien que les choses bougent dans la commune.

M. Bauduccio a été surpris par le prix demandé pour installer le wifi, à savoir CHF 10'000.- environ, montant qu'il estime relativement élevé.

M. Locher indique qu'il s'agit de se mettre en conformité avec l'ordonnance fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication sachant qu'il s'agira d'un réseau public.

Mme Sobanek fait référence au mobilier IKEA mentionné dans l'exposé des motifs. Faut-il faire de la publicité pour une entreprise dont on peut discuter de l'éthique des achats ou de la politique salariale. Elle aurait aimé que l'on se base sur une simple estimation et qu'en tant

que commune, on se fournisse chez un artisan, solution qui poserait éthiquement moins de problème.

Pour rebondir sur la remarque de Mme Sobanek, M. Borda d'Água tient à préciser que le mobilier déjà présent sur les lieux est du mobilier IKEA

Mme Sobanek pense qu'une commune doit être un employeur exemplaire, elle doit aussi être un consommateur exemplaire et faire attention à ce qu'elle achète.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération et procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL, 2 CHEMIN DE-LA-MONTAGNE, MOBILIER ET  
ÉQUIPEMENTS : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT  
(CHF 54'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la présentation du projet aux membres de la commission Petite enfance et Jeunesse, lors de leur séance du 7 juin 2017, ainsi qu'aux membres de la commission Sociale, lors de leur séance du 20 juin 2017,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 18 septembre 2017, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 54'000.- TTC pour l'acquisition de mobilier et d'équipements destinés au 2, chemin De-La-Montagne ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 54'000.- TTC au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 08.0000.331.00 "amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2018 à 2021.

**8. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations**

Le Président propose de traiter la motion déposée par le groupe PLR.

### **8.1 Motion 1707 M déposée par le groupe PLR**

Le Président demande à un des auteurs de présenter la motion.

M. Fassbind fait remarquer que Mme Garcia Bedetti a déjà contacté la DGT concernant ce point. Il pense que la motion peut être retirée mais il demande simplement au Conseil administratif de tenir le Conseil municipal informé de l'avancement de ce dossier.

Mme Sobanek se méfie des promesses. Chacun connaît Lénine qui disait : « La confiance c'est bon, le contrôle c'est mieux ! ». Elle trouve qu'une motion permettra de faire état de la volonté de la commune d'obtenir une modération du trafic sur la route de Malagnou et que cela va renforcer la position du Conseil administratif. Bien qu'elle émane de ses collègues PLR, elle l'appuie à cent pour cent. Mme Sobanek suggère de déposer la motion au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

Mme Déruaz-Lombard souligne, en tant qu'utilisatrice de la route de Florissant, qu'elle serait très contente de voir le 60 km/heure supprimé de ce tronçon de route car il est de plus en plus dangereux de circuler en raison de l'urbanisation du secteur où nombre de villas se sont construites au cours des dernières années. Il faut très souvent s'arrêter pour laisser passer les voitures. Cette situation devient horriblement dangereuse. Ce n'est peut-être pas la peine d'attendre que des accidents se produisent comme sur la route de Malagnou.

Mme Garcia Bedetti trouve que c'est une excellente motion qui va lui donner le soutien nécessaire dans sa demande auprès de M. Barthassat. Elle aurait toutefois une suggestion à faire. Le Conseil municipal a en son sein une députée suppléante. Ainsi, il serait opportun qu'une motion ou une pétition soit déposée auprès du Grand Conseil. Mme Garcia Bedetti précise par ailleurs qu'aucun des deux accidents tragiques survenus dernièrement n'a un lien avec la vitesse mais elle trouve néanmoins important de la réduire.

Mme Sobanek est effectivement d'avis que la problématique des transports sur le territoire de Chêne-Bougeries nécessite d'être appuyée par une motion déposée au niveau cantonal, ceci afin de soutenir les divers projets mis en œuvre en vue de d'une sécurisation des voies traversant la commune.

Le Président donne lecture de la motion intitulée « **50 km/h en ville** ».

*Considérant :*

- *Que la vitesse de circulation en ville de Genève est limitée à 50 km/h ;*
- *Que Chêne-Bougeries est devenue une ville et qu'elle se densifie rapidement ;*
- *Que la ville de Chêne-Bougeries est accolée géographiquement à la ville de Genève, sans rupture de réseau routier ;*
- *Que subsistent certains tronçons de routes cantonales situés sur le territoire communal de Chêne-Bougeries avec une vitesse autorisée à 60 km/h ;*
- *Que certains de ces tronçons sont devenus dangereux au vu de récents accidents ;*
- *Que pour exemple, sur la partie autorisée à 60km/h de la route de Malagnou, on peut dénoter trois carrefours dangereux, avec en particulier des virages à gauche mal aisés ;*

- *Que la route de Florissant possède un court tronçon à 60 km/h, situé entre deux portions à 50km/h, gage de bouchons et autres situations dangereuses ;*

*Le Conseil Municipal invite le Conseil administratif à :*

- *Demander à l'Etat d'analyser tous les tronçons à 60 km/h sur la commune et de confirmer si ladite vitesse est adaptée aux conditions actuelles,*
- *Intégrer dans cette analyse demandée à l'Etat l'évolution de la circulation sur les grands axes traversant de notre commune, afin de si possible anticiper les changements nécessaires pour assurer la sécurité des usagers, des cyclistes et des piétons.*

Mme Sobanek propose que la motion soit signée par l'ensemble des membres du Conseil municipal.

- **La motion est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.**

## **8.2 Chemin du Pont-de-Ville / passerelle CEVA**

Mme Mathez-Roguet se réfère au courrier des habitants du chemin du Pont-de-Ville dont le Président a donné lecture lors de la séance du Conseil municipal du 15 juin dernier et dont elle avait parlé lors de cette même séance. Elle remarque que rien n'a été entrepris or de plus en plus de gens passent par là. La situation est tenable pendant l'été mais elle va se compliquer en cas de pluie ou de neige.

Poursuivant dans le domaine de la circulation dans ce secteur, elle a été effrayée de constater que les gens qui vont se diriger vers la Voie verte CEVA pour rejoindre le chemin du Pont-de-Ville, se retrouveront confrontés à un moment donné à une trentaine de marches. Que vont faire les personnes handicapées, les mamans avec une poussette, les personnes à vélos et les personnes âgées. Ensuite, elle a observé des espèces de poteaux et des blocs de béton qui soutiennent des bancs tous différents les uns des autres. Elle se demande si la commune a réalisé ces aménagements.

Mme Sobanek voulait relayer la même préoccupation. Lors de la dernière journée « portes ouvertes » organisée par le CEVA, elle a été étonnée de constater que sur une longueur de voie de 220 mètres, il n'y avait que deux ascenseurs soit un par voie. Cela signifie que les mamans avec une poussette ou une personne à mobilité réduite se retrouveront singulièrement prééternées. Il faut que la commune insiste pour obtenir quelque chose de mieux en termes d'aménagement. Concernant les accès dans les gares CEVA et renseignements pris, Mme Sobanek indique que c'est le règlement des CFF qui s'applique. Ainsi il n'y a qu'un seul ascenseur sauf à l'arrêt « Hôpital ». Or, une motion a été votée par le Conseil municipal pour un plus grand accès des personnes en situation de handicap ou de mobilité réduite aux équipements et bâtiments publics.

M. Borda d'Água a la même question par rapport aux abords du CEVA. Il l'avait déjà soulevée une première fois. Il est extrêmement désagréable de passer sous la voie au Pont-de-Ville pour se rendre à la Voie verte CEVA et au bord de la Seymaz, vu l'insalubrité publique, notamment les crottes de chien. Ce n'est guère l'image que l'on doit donner aux usagers.

M. Karr aimerait préciser que lorsqu'il a reçu les plans d'exécution de cette passerelle, il a immédiatement écrit au conseiller d'État, M. Barthassat, pour lui dire qu'il fallait les revoir et qu'on ne pouvait pas laisser construire une abomination de ce genre. C'est un ratage complet du point de vue de l'aménagement des espaces publics. Il a été répondu que la commune avait raté le coche en 2006 lorsque l'enquête publique a eu lieu et que c'est à ce moment-là qu'il aurait fallu s'exprimer. M. Karr a donc soulevé la question de l'amélioration de ce passage avant sa réalisation, lors des séances de concertation relatives au projet CEVA, ceci conjointement avec la commune de Chêne-Bourg à laquelle il a été répondu en substance la même chose. Or, que se passera-t-il lorsque le train circulera environ deux cent fois par jour ? Avec l'effet de souffle, il y aura un déplacement d'air assez important, pour lequel il a été demandé la pose de panneaux latéraux de dimension conséquente. C'est à cette occasion que M. Karr s'est rendu compte qu'il n'y avait pas d'architectes impliqués dans le projet, mais uniquement des ingénieurs civils. Force est de constater que deux ans avant la réalisation du projet, il est pratiquement impossible administrativement de changer quelque chose, même si on mettait CHF 2 millions sur la table, sachant que face aux deux co-maîtres d'ouvrage que sont les CFF, d'une part, et l'État d'autre part, la commune, finalement, n'a qu'un avis consultatif. M. Karr comprend tout à fait la demande. Il a soulevé à maintes reprises la question de la passerelle qui présente une largeur de 12 à 13 mètres puis se réduit à un passage de 5 mètres correspondant à la largeur de la Voie verte. Pour le surplus, une espèce de parapet en grillage équipant l'ouvrage n'empêchera pas les gens de jeter des détritiques sur la voie de chemin de fer, détritiques qui vont finir dans la Seymaz.

M. Messerli a été lui aussi surpris dans un premier temps par ces escaliers pour rejoindre le Pont-de-Ville. Après coup, et c'est là un commentaire d'un cycliste forcené pour ne pas dire compulsif, il pense que cette passerelle est somme toute faite pour passer de l'avenue de Bel-Air au chemin De-La-Montagne. Il existe donc quand même une voie d'accès directe. Il n'est donc pas complètement nécessaire ou indispensable de réaliser un accès depuis le milieu de la passerelle.

Selon Mme Mathez-Roguet, ce sont bien entendu plutôt les piétons qui vont utiliser ces escaliers.

M. Messerli termine ses observations en disant qu'il a profité de la présence des ingénieurs sur place lors de la visite des installations de la gare du CEVA pour savoir si les wagons permettraient de charger des vélos mais il n'a pas obtenu de réponse.

Mme Déruaz-Lombard remarque que M. Borda d'Água lui a pris les mots de la bouche concernant le passage sous le Pont-de-Ville. Les odeurs sont absolument épouvantables et il faudrait que la commune entreprenne quelque chose, même si ce n'est pas de son ressort.

### **8.3 Cinéma Forum.**

M. Bauduccio a pu observer que quelques sacs de détritiques ont été sortis du bâtiment dans lequel se trouvait le cinéma Forum et que les murs sont recouverts par de l'affichage sauvage. Il se demande si la loi permet un tel affichage à but lucratif sur un bâtiment se trouvant sur la voie publique.

M. Karr signale qu'à sa connaissance, ce bâtiment fait l'objet d'une autorisation de construire en force depuis plus d'une année. La Commune a reçu récemment pour préavis une demande d'autorisation de construire complémentaire, en vue d'une part, de changer l'affectation du

bâtiment et, d'autre part, pour excéder les gabarits de trois niveaux, afin de réaliser un bâtiment très haut, comme dans les villes du nord, à Bruges ou dans les Flandres. Ce projet est manifestement non conforme au plan localisé de quartier d'origine. La désaffectation du cinéma serait également non conforme, d'où un préavis négatif rendu par la commune. Par ailleurs, la commission Culture avait reçu les animateurs de ce projet, qui n'ont jamais demandé à être reçus par le Conseil administratif. Le Conseil municipal est donc finalement confronté au plein exercice de la liberté du propriétaire de réaliser ou ne pas réaliser des travaux, bénéficiant d'une autorisation de construire. M. Karr ne souhaiterait toutefois pas voir émerger un monument comme la verrue située à l'angle de la rue des Alpes et de la rue des Pâquis, qui est l'ancien hôtel « Motte », et qui a fait couler beaucoup d'encre en ville de Genève. On se dirige donc dans une direction qui n'est pas très favorable concernant ce bâtiment. M. Karr ne peut pas en dire plus, mais c'est une situation qui l'attriste, en tant que responsable de l'urbanisme.

#### **8.4 Détritus / Respect de la signalisation routière.**

M. Bauduccio a pu constater cet été, un dimanche, que les abords de la section élémentaire de l'école de la Gradelle étaient jonchés de détritus provenant de deux sacs de poubelle ouverts. Il a compté 67 cannettes, 22 bouteilles de bière, 14 bouteilles d'alcool fort, etc. Cela ne donnait guère envie aux enfants de jouer et il se demande s'il ne faudrait pas prendre des mesures. En revanche, le lundi, tout était propre.

En ce qui concerne la circulation routière, M. Bauduccio constate que même s'il y a eu des améliorations, bon nombre de cyclistes visiblement ne connaissent toujours pas la signalisation routière et des automobilistes ne savent pas s'arrêter au « stop ».

#### **8.5 Mise à jour du site Internet communal.**

Mme Maye demande des nouvelles quant à l'état d'avancement du projet de mise à jour du site Internet communal.

M. Karr indique que le contrat de la personne qui s'occupait du site Internet n'ayant pas été renouvelé dans les mêmes conditions, celle-ci n'est plus employée par la commune et le travail a été confié à quelqu'un d'autre en interne, à raison de quatre à six heures par semaine. La mise à jour devrait être terminée à la fin de l'année après une phase de test.

#### **8.6 Inauguration de l'école de commerce Raymond Uldry.**

Mme Armand s'étonne que les conseillers municipaux n'aient pas reçu d'invitation formelle à cette inauguration, ce qu'elle a trouvé fort dommage. Une conseillère municipale d'une autre commune lui a dit que l'ensemble du Conseil municipal avait été invité.

Mme Garcia Bedetti répond qu'elle a reçu une invitation personnelle du DIP à son adresse privée et il n'y a pas eu d'autres invitations adressées en mairie. Comme évoqué en commission Sociale, il est prévu d'écrire à la directrice pour lui demander de pouvoir visiter prochainement l'école de commerce Raymond Uldry.

### 8.7 Panneaux d'affichage.

Mme Armand rappelle la motion qu'elle avait déposée au mois de mars concernant les panneaux d'affichage libres. Elle y revient parce qu'elle a reçu une plainte d'une association caritative active sur les Trois-Chêne. L'an passé, ladite association avait vu son affiche annonçant un événement recouverte d'autres affiches et cela lui a porté préjudice. Mme Armand se permet de transmettre sa plainte.

### 8.8 « Les Castagnettes ».

Mme Nicolas aimerait proposer que la commission Petite enfance et Jeunesse puisse recevoir l'association des « Castagnettes ». En dehors des litiges qui prévalent entre cette dernière et la commune, litiges que tout le monde connaît, il s'agit d'une institution qui s'occupe d'enfants.

M. Bauduccio aimerait dire que cela fait des années qu'il pointe des problèmes de communication. Pour rebondir sur la proposition de Mme Nicolas, il fait remarquer que des gens lisent la Tribune de Genève et que dans la mesure où ils ne retiennent que des réponses incomplètes, cela donne une mauvaise image de la Commune. Il faudrait penser à une communication via un porte-parole.

Mme Garcia Bedetti fait remarquer qu'il est malheureusement à Genève de notoriété publique que les journalistes ont tendance à donner des informations très partielles et très partiales, même quand on leur transmet des informations concrètes, ce qu'elle regrette. Elle s'est adressée à la TdG, il y a plusieurs semaines, et elle a finalement obtenu le droit de publier une lettre de lecteur un peu plus longue que d'habitude. C'est celle qu'elle a lue dans ses communications. Chacun aura d'ailleurs pu constater que Mme Emery-Torracinta s'est plainte récemment d'un article dans le Temps, article également très réducteur. Mme Garcia Bedetti trouve que la presse à Genève n'informe pas mais désinforme très souvent et elle le regrette amèrement. Ensuite, elle trouve dommage que des conseillers municipaux aient jugé opportun d'alerter les journalistes sans lui demander d'abord si elle avait des informations à leur transmettre, car tout s'est précipité pendant la période des vacances estivales. Elle se trouvait elle-même à l'étranger. Un communiqué de presse a été envoyé le 8 août. Elle a pensé alors qu'elle aurait des questions de la part des conseillers municipaux, mais cela n'a pas été le cas. Or, alerter les journalistes sans avoir connaissance du dossier, lui semble fort léger et elle le regrette également. Quand on lit que la commune aurait expulsé les occupants d'un jardin d'enfant, c'est excessif car seul un juge peut prononcer une expulsion. La commune a donc simplement demandé à cette association de quitter les lieux pour le 31 juillet ce qu'elle n'a pas fait. Il n'y a donc pas eu d'expulsion sachant aussi que même en cas de changement de serrures, le droit du bail l'interdit. Enfin, dans ce dossier, ce n'est pas la commune qui a saisi la justice, mais bien l'association.

Mme Armand peut répondre à Mme Garcia Bedetti car elle s'est exprimée dans les journaux. Elle ne les contacte jamais directement. Ce sont toujours les journalistes qui la connaissent, sachant qu'il y aurait un problème à Chêne-Bougeries, qui l'appellent. C'est aussi parce qu'elle fait état de ce qui se passe dans la commune sur les réseaux sociaux. Les journalistes la contactent pour en savoir plus, mais ce n'est pas elle qui prend les devants.

Mme Garcia Bedetti est rassurée d'entendre cela.

M. Messerli se doit d'aborder encore une fois la question des « Castagnettes ». Il rebondit d'abord sur la question de la communication que M. Bauduccio a soulevée tout à l'heure. Si Mme Garcia Bedetti regrette que du côté des conseillers municipaux on s'adresse aux journaux, il estime que si le dossier avait pu être traité en amont, notamment dans le cadre de la commission Petite enfance et Jeunesse, il en aurait été tout autrement. De toute manière, il a bien entendu que ce n'est pas la commune qui a initié des actions en justice. Néanmoins, il serait assez intéressé d'avoir une approximation du coût de ces actions, au regard des préjudices subis par la commune. Sans entrer dans le détail des conflits, n'étant pas juriste, M. Messerli souhaiterait aborder une autre question, celle des modes de garde. Il ne remet pas en cause la décision de la commission de la Petite Enfance et du Conseil Municipal concernant le changement d'affectation de la crèche J.-J. Rigaud. Cependant, il n'a pas été question d'autres besoins éventuels au niveau des modes de garde. Celui qui est proposé à travers les jardins d'enfants est important. Les chiffres que le BuPE a communiqués le montrent puisque les prévisions 2013-2018 concernant le taux moyen de fréquentation est de 96.26%. Concernant les « Castagnettes », en 2016-2017, toujours selon les chiffres du BuPE, le taux de fréquentation est de 92.7% avec 63 enfants « hors commune ». M. Messerli serait intéressé de savoir ce qui se passe au niveau du BIP, l'équivalent du BuPE en ville de Genève. Il ne dispose pas des chiffres les plus récents, mais entre 2004 et 2013, les demandes de places pour les enfants sont de 480 en moyenne par année. Il y a donc effectivement des besoins aussi pour des places en jardins d'enfants.

Par ailleurs, M. Messerli ne s'était pas rendu compte, dans les premières discussions, que c'est clairement un vœu, au niveau de la ville de Genève, – confirmé par une sociologue qui travaille au BIP – que de conserver différents modes de garde, l'une des raisons étant le lien à créer avec des familles qui arrivent à Genève de l'étranger, soit pour y travailler, soit par obligation. Quel que soit le motif, pour les enfants de ces personnes, la question de la socialisation est très importante, avant même de pouvoir rentrer à l'école enfantine. S'agissant des familles migrantes, la prise en charge en crèche favorise également un apprentissage de la langue française. Cet aspect devrait être réexaminé, notamment au regard de l'article du journal « Le Courrier » concernant les « Castagnettes ». S'agissant du communiqué de presse du 4 septembre, M. Messerli observe qu'il mentionne plusieurs fois, en parlant du propriétaire du terrain, que ce dernier s'est bien gardé dans sa déclaration de faire mention du bail existant. On lit ensuite qu'on ne peut que regretter que le SASAJ n'ait pas daigné informer la commune et un peu plus bas dans le texte qu'un service du DIP a jugé pertinent, etc. Que se passe-t-il ? Mme Garcia Bedetti aurait-elle tout le monde contre elle ? M. Messerli en reste quelque peu pantois. Enfin, la conclusion du petit mot du journal « Le Courrier » qui n'est pas vraiment un article, c'est de dire qu'il est plus que jamais souhaitable que le dialogue reprenne afin d'éviter de nouvelles décisions contraires à l'intérêt de la population. C'est ce que souhaite également M. Messerli et il n'est certainement pas le seul.

M. Locher admet qu'il n'est pas souvent d'accord avec M. Messerli mais il l'est aujourd'hui suite à son intervention. C'est pour cela que la politique qui a été menée du point de vue de la petite enfance est simplement exponentielle. On a passé d'une ancienne gestion à la mise en place, par sa collègue Mme Grandjean-Kyburz, de contrats de prestations et d'un BUPE. Tout cela a été repris de main de maître par Mme Garcia Bedetti avec une évolution des modes de gardes, en investissant massivement. Pour rappel, environ CHF deux millions ont été injectés dans la rénovation des locaux mis à disposition du jardin d'enfants « Le Petit Manège ». Par ailleurs, étant donné qu'un certain nombre d'enfants vont partir et fréquenter la future crèche Jean-Jacques Rigaud, la demande se régularisera. De plus, dans ses communications, M. Locher a rappelé la recherche active de terrains ainsi que les démarches entreprises auprès

de l'association « La Pommière » qui, malheureusement n'ont pas pu aboutir, mais qui allaient exactement dans ce sens. Le Conseil administratif est donc parfaitement conscient de ce que dit M. Messerli et il essaie d'aller au plus vite.

M. Messerli demande alors pourquoi ne pas rentrer en discussion avec les « Castagnettes ».

M. Locher répond que c'est un autre projet que l'on pourrait appeler « Castagnettes II » ou « Castagnouettes » parce qu'on porte atteinte quelque part à la réputation bien établie d'une institution qui a fonctionné pendant trente ans sur la base d'un projet pédagogique spécifique et avec un style tout à fait particulier, mais qui n'a rien à voir avec le projet privé bilingue proposé par une autre équipe.

Mme Garcia Bedetti rappelle à M. Messerli que toutes les communes ont un règlement de la Petite Enfance qui prévoit de subventionner des structures dans lesquelles l'accueil des enfants est prioritairement prévu pour les parents habitant la commune. S'il reste des places, des parents qui travaillent sur le territoire communal peuvent aussi inscrire leurs enfants. Ce fonctionnement est commun à toutes les communes. Dans le cas de figure particulier du jardin d'enfants « Les Castagnettes », Mme Grandjean-Kyburz s'était entretenue avec les communes limitrophes, qui n'ont jamais souhaité participer au subventionnement de cette institution, alors que des enfants de ces mêmes communes y étaient inscrits. Deuxièmement, Mme Garcia Bedetti trouve particulièrement déplorable que le nouveau comité n'ait pas eu la délicatesse de venir rencontrer le Conseil administratif au mois d'avril pour l'informer que les choses avaient changé. Tout a été fait en catimini (création d'un nouveau site Internet faisant mention d'une ligne téléphonique pourtant payée par la commune) et la commune a été mise devant le fait accompli. Par ailleurs, au mois de mai, les cylindres du pavillon ont été changés pour éviter que l'ancienne éducatrice (licenciée par l'association, une affaire semble-t-il également devant les tribunaux) puisse récupérer des effets personnels. Or, dans le contrat de prestation, il est clairement indiqué que la commune doit posséder une clé pour y accéder à tout moment au pavillon. Cette clause n'a pas été respectée. Mme Garcia Bedetti trouve désagréable qu'une association qui se veut à caractère social se comporte de cette manière. La commune réclame par ailleurs des comptes pour 2016 et le premier semestre 2017 et n'a toujours rien reçu. L'association a pourtant perçu 6 mensualités de subvention en 2017 sans que la commune puisse savoir ce qu'il est advenu de cet argent. Des personnes ont été licenciées, d'autres ont été engagées, à nouveau sans que la commune sache à quels coûts.

Soutenir que lorsqu'il s'agit d'enfants ou de personnes âgées, tout est permis, est une argumentation populiste. Tout n'est pas permis. Cette attitude de l'association est regrettable. Mme Garcia Bedetti a reçu une information de la part du DIP et du SASAJ comme quoi ils étaient en train d'évaluer la possibilité de retirer l'autorisation d'exploitation provisoirement accordée. Quoi qu'il en soit, une procédure judiciaire est inévitable, car l'association conteste la résiliation du contrat de prestation un an et demi après ladite résiliation, ce qui est tout de même très curieux. Mme Garcia Bedetti suspecte un lien entre cette affaire et le référendum lancé contre le projet de modification de zone « Rigaud ». Elle trouve tout cela regrettable, sachant que la commune a toujours été transparente dans sa communication.

Mme Sobanek déplore également ces dissensions. Elle revient sur la proposition de Mme Nicolas, consistant à recevoir le nouveau comité de l'association du jardin d'enfants « Les Castagnettes » au sein de la commission de la Petite enfance et Jeunesse. Mme Sobanek pense qu'au lieu d'entrer dans un conflit juridique, il faudrait faire preuve de plus de souplesse et changer de niveau. Ajouter de la pression ne permet pas de progresser. Accueillir l'association en commission favoriserait le dialogue. L'argument consistant à dire que ce sont

des enfants provenant d'autres communes est discutable, car ces dernières sont très enchevêtrées. Si Chêne-Bougeries ne disposait pas de moyens financiers suffisants, cela serait compréhensible, mais tel n'est pas le cas.

### **8.9 Déplacement de l'arrêt TPG « Grange-Falquet ».**

Mme Sobanek voudrait en savoir plus sur ce point.

M. Karr n'a pas de nouvelles relatives à cet arrêt, mais il a été informé que les travaux prévus à la rue de Chêne-Bougeries pour la réfection des voies de tram auront lieu, si tout se déroule comme prévu, l'été prochain. Il faut espérer que cela inspire tous les intervenants à hâter le déplacement de l'arrêt.

Mme Sobanek fait part de son inquiétude, car M. Barthassat a indiqué que le déplacement de l'arrêt coûterait très cher.

### **« Les Castagnettes » (retour au point 8.8).**

Concernant la proposition d'entendre l'association en commission Petite enfance et Jeunesse, M. Stroun distingue deux débats à ne pas mélanger : d'un côté, le débat de vision prospective sur les besoins en matière de places d'accueil pour les enfants, de l'autre la question de la subvention d'une association. Les relations de confiance entre la commune et l'association du jardin d'enfants « Les Castagnettes » sont clairement rompues. De surcroît, un conflit juridique est né puisqu'il y a contestation concernant le droit d'usage du bâtiment. M. Stroun ne croit pas que la commission puisse intervenir, car elle n'est pas compétente. Le litige doit être tranché par la justice. Convoquer l'association donnerait l'impression que la commune est à même de résoudre le problème, alors que c'est trop tard. Une discussion aurait dû avoir lieu avant l'été.

Mme Garcia Bedetti relève qu'en contestant la résiliation du contrat de prestation, l'association conteste le fait que la commune ne verse plus de subventions. Dans une lettre, dont copie lui a été remise par un communier, l'association mentionne bien que la commune lui doit encore une subvention. Elle tient un double langage fort désagréable. La dernière fois que la présidente de l'association a été reçue, cette dernière prétendait qu'une subvention lui était due. Or, le règlement de la Petite Enfance prévoit clairement que la commune n'octroie pas de subvention à une institution qui accueille des enfants dont les parents n'habitent pas ou ne travaillent pas à Chêne-Bougeries. De plus, concernant le pavillon, l'association conteste que ce dernier appartienne à la commune, puisqu'elle bénéficie d'un bail signé par les soi-disant propriétaires Mme François et René Grosjean. Tous ces faits se sont déroulés pendant l'été. C'est vers la fin du mois d'août seulement que Mme Garcia Bedetti a appris que l'association avait saisi la justice.

M. Stroun pense que s'il devait y avoir une discussion, la commune devrait contacter les propriétaires de la parcelle. L'affaire semble malgré tout excessivement complexe.

M. Messerli a de la peine à croire que dans cette histoire, l'un des deux partenaires endosse seul toutes les responsabilités et l'autre aucune.

### **8.10 Locaux pour une école de musique.**

Mme Armand requiert des précisions sur ce besoin urgent de locaux pour une école de musique, dont elle n'a jamais entendu parler.

M. Borda d'Água répond que ce besoin de locaux a déjà été évoqué en commission Culture dans le cadre de l'examen du budget. L'école qui a le plus de besoins est l'Accademia d'Archi, qui loue actuellement des locaux à la Paroisse de Chêne-Bougeries. Depuis l'ancienne législature, un besoin s'est fait sentir au vu du nombre d'enfants inscrits. Le budget a même été augmenté.

Mme Armand trouve que, vu de l'extérieur, l'impression donnée est que la commune résiliait le bail du jardin d'enfants au profit d'une école de musique. Il y a manifestement eu un problème de communication.

M. Borda d'Água note que la presse écrite rencontre actuellement des difficultés dans le canton de Genève et qu'il peut y avoir de mauvaises interprétations. Cela dit, les besoins de cette école de musique ont été évoqués à répétitions.

Mme Garcia Bedetti fait remarquer qu'un projet de construction est prévu dans le secteur « Rigaud ». L'arrêté du Conseil d'État validant l'aboutissement d'un referendum communal contre ce projet est arrivé à la fin du mois de juillet. Auparavant, il était bien clair pour tout le monde que ce bâtiment allait être désaffecté. Durant l'été, Mme Garcia Bedetti a appris que de nombreux enfants étaient inscrits dans cette école. Chêne-Bougeries a donc mis tout en œuvre pour trouver des locaux où les cours pourraient être dispensés. Si l'association était venue voir la commune à temps, un arrangement aurait peut-être pu être trouvé. Mais cela ne s'est pas passé ainsi ; la commune a été mise devant le fait accompli.

### **Cinéma Forum (retour au point 8.3).**

À ce sujet, M. Borda d'Água invite M. Bauduccio à relire le procès-verbal de la commission Culture du 22 février 2016. Depuis, M. Borda d'Água n'a plus eu de nouvelles de la personne qui était à la tête de ce projet, ceci nonobstant plusieurs relances.

Mme Sobanek se demande pourquoi la commune ne cherche pas à acquérir le bâtiment, car il y aurait sûrement assez de locataires et de locaux à disposition pour une école de musique. Elle relève que 160 élèves dont 25 de Chêne-Bougeries fréquentent cette école de musique ; ce qui est un nombre similaire à celui des enfants fréquentant le jardin d'enfants « Les Castagnettes ».

M. Karr croit que cette discussion doit être menée séparément d'un projet immobilier qui bat de l'aile. Il suggère à Mme Sobanek de revenir avec une proposition d'affectation et de financement.

### **8.11 Informations et questions diverses.**

M. Karr informe qu'il a demandé à être excusé lors de la séance des commissions Réunies qui a eu lieu avant-hier, ceci pour cause de déplacement professionnel. Il se tient toutefois à disposition des membres de la commission des Finances lors de leur séance du 10 octobre.

Mme Nicolas fait mention de zones de rencontres au chemin du Pré-du-Couvent dont avait parlé Mme Garcia Bedetti. Elle voudrait savoir si les travaux ont commencé.

Mme Garcia Bedetti répond qu'il ne s'agit que d'un projet dans le cadre d'un PLQ. Ceci sera présenté lors d'une séance de la commission prévue le 21 novembre.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 23h50.

Le secrétaire  
du Conseil municipal  
M. FASSBIND

Le Président  
du Conseil municipal  
P.-Y. FAVARGER

**Annexe** : présentation projet de budget communal 2018

Commune de  ChêneBougeries

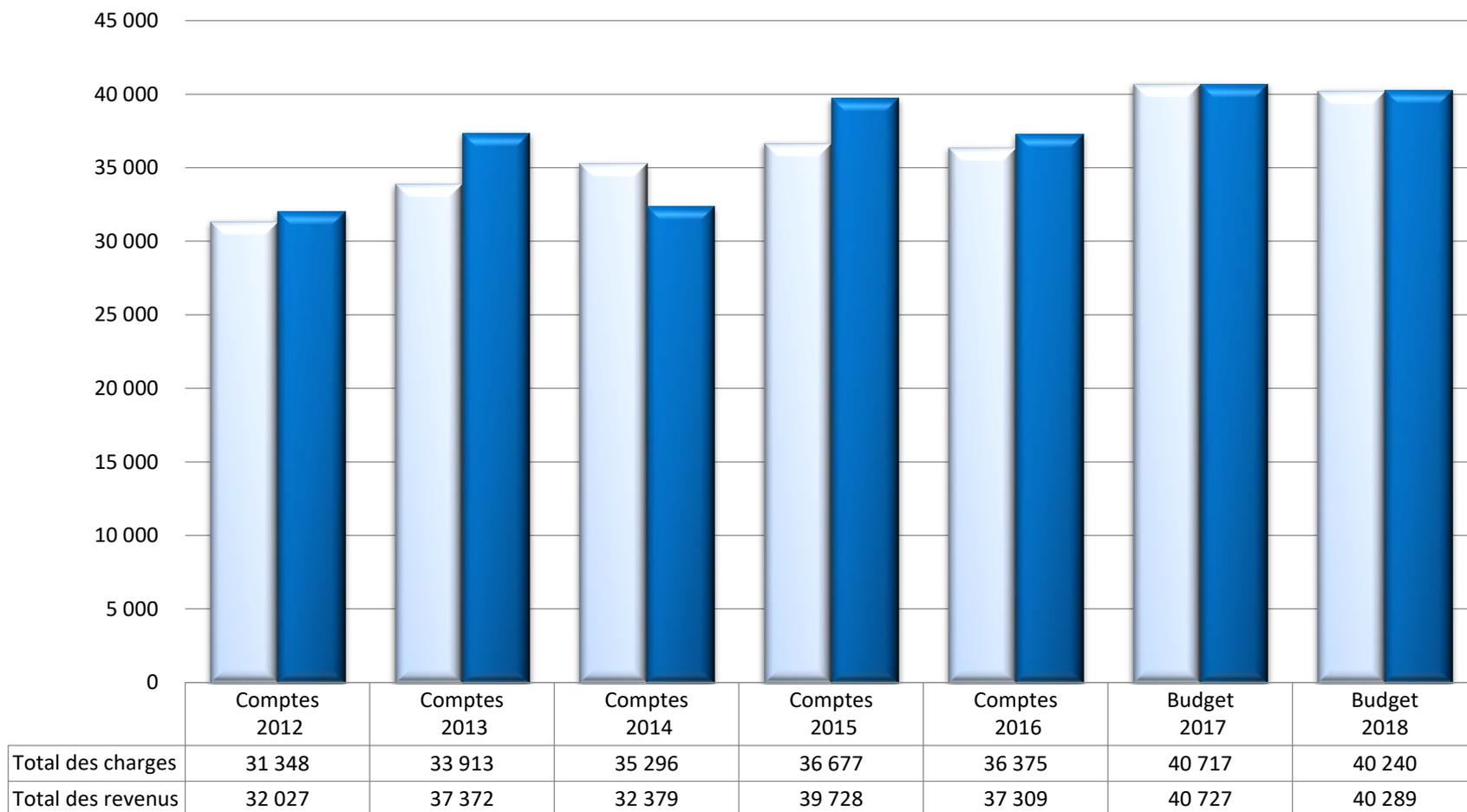
# Présentation du projet de Budget 2018

# Projet de budget

	<u>Budget 2017</u>	<u>Budget 2018</u>
Charges :	40'717'242	40'240'226
Recettes :	40'727'187	40'288'670
<b>Excédent de revenus :</b>	<b>9'945</b>	<b>48'444</b>

# Evolution des charges et des revenus

## De 2012 à Budget 2018 - ( en milliers de CHF )



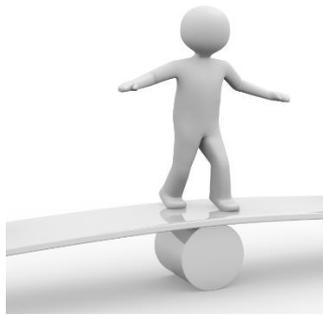
■ Total des charges

■ Total des revenus



## Evolution des charges

- Diminution de l'ensemble des charges ( - 477'016 )
- Traitement du personnel ( - 1'092'440 )
- Amortissement du patrimoine administratif et patrimoine financier ( - 589'419 )
- Biens, services et marchandises ( + 252'514 )
- Subventions accordées ( + 482'730 )
- Contribution à d'autres collectivités publiques ( + 466'599 )



## Evolution des revenus

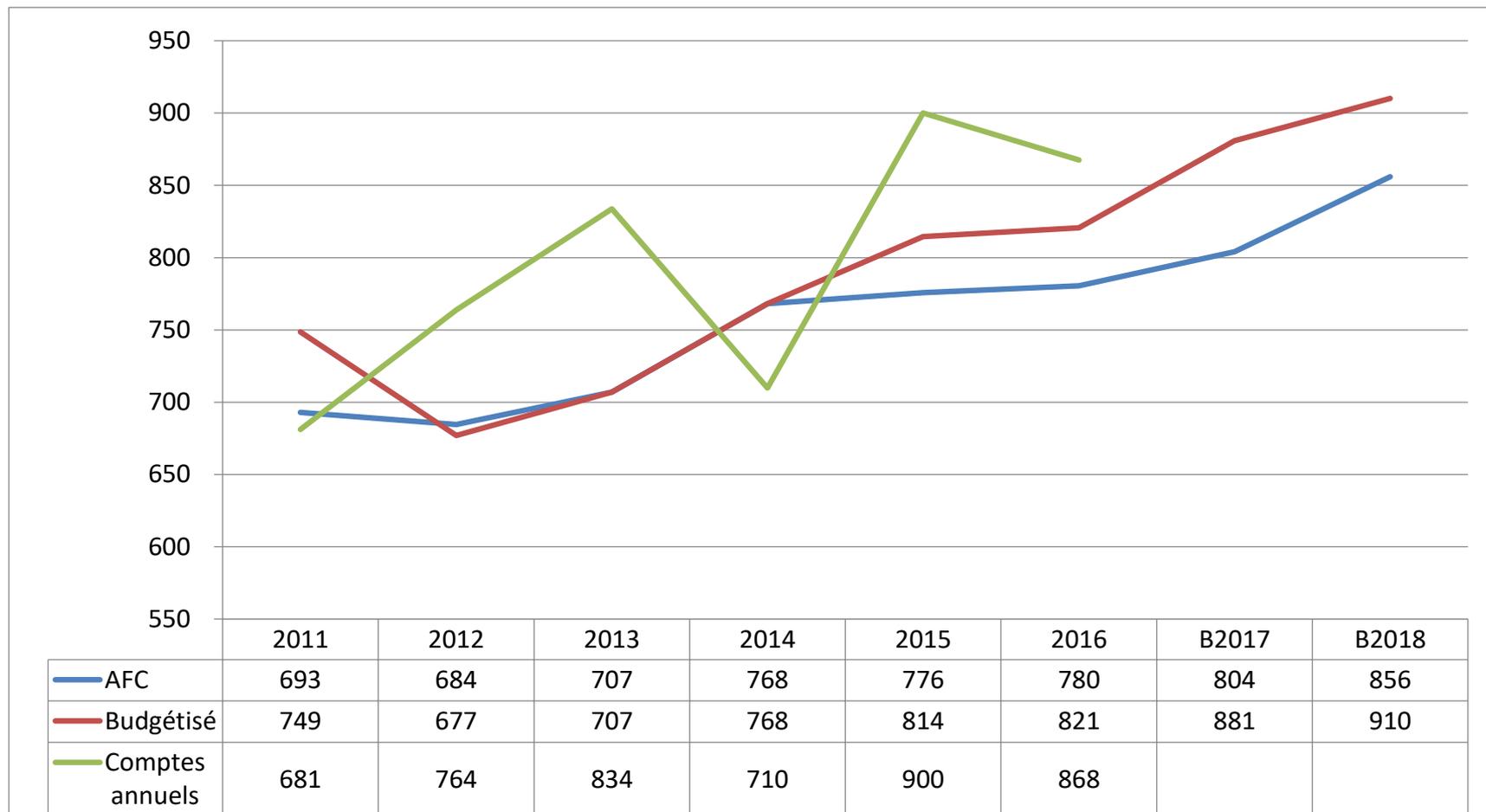
- Les recettes fiscales y compris péréquation financière s'élèvent à CHF 32'788'713, soit une augmentation de 5.81%.
- Les revenus des biens (rendements sur capitaux, créances du patrimoine financier, immeubles) augmentation de 2.81% pour atteindre CHF 4'785'184.
- Les revenus divers augmentation de 54.80% pour atteindre CHF 691'540.

# Estimations fiscales

	<u>Budget 2017</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Evolution en %</u>
Centime additionnel PP	29'946'838	30'943'052	3.33%
Centime additionnel PM	1'029'996	975'998	-5.24%
Total du revenu des impôts	30'976'834	31'919'050	3.04%

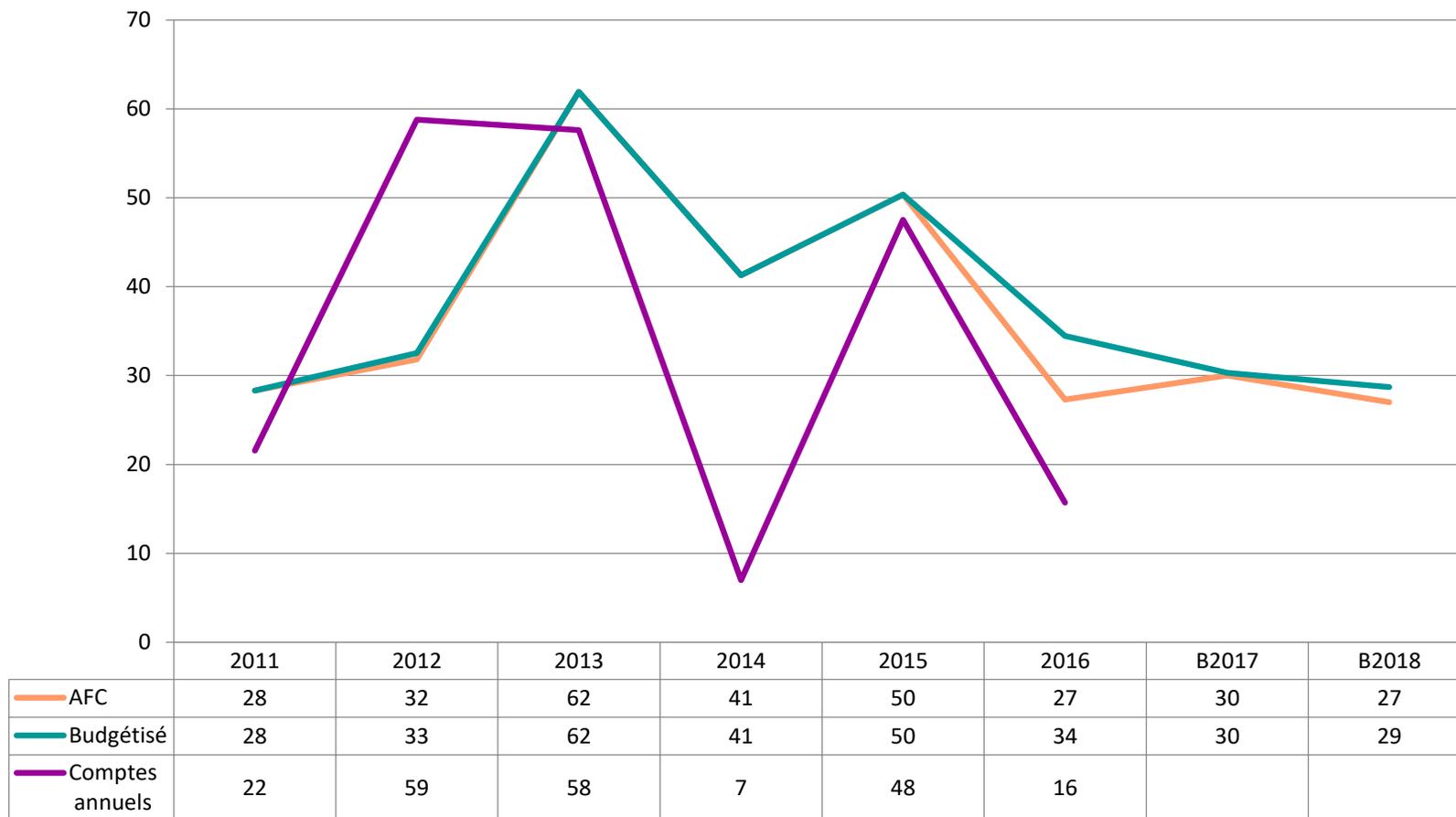
# - Evolution de la valeur d'un centime additionnel -

## Personnes physiques ( en milliers de CHF ) - De 2011 à B2018 -

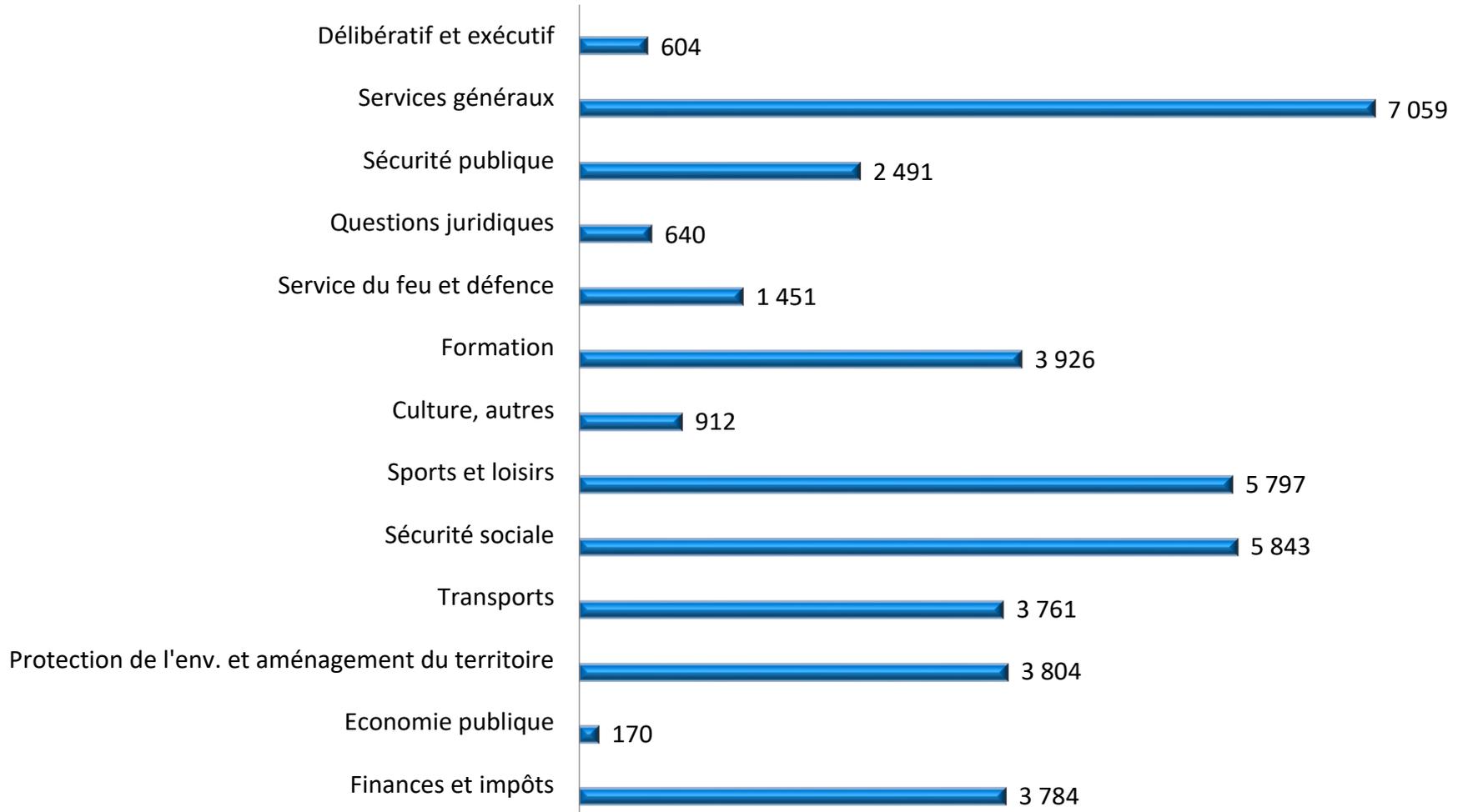


# Evolution de la valeur d'un centime additionnel

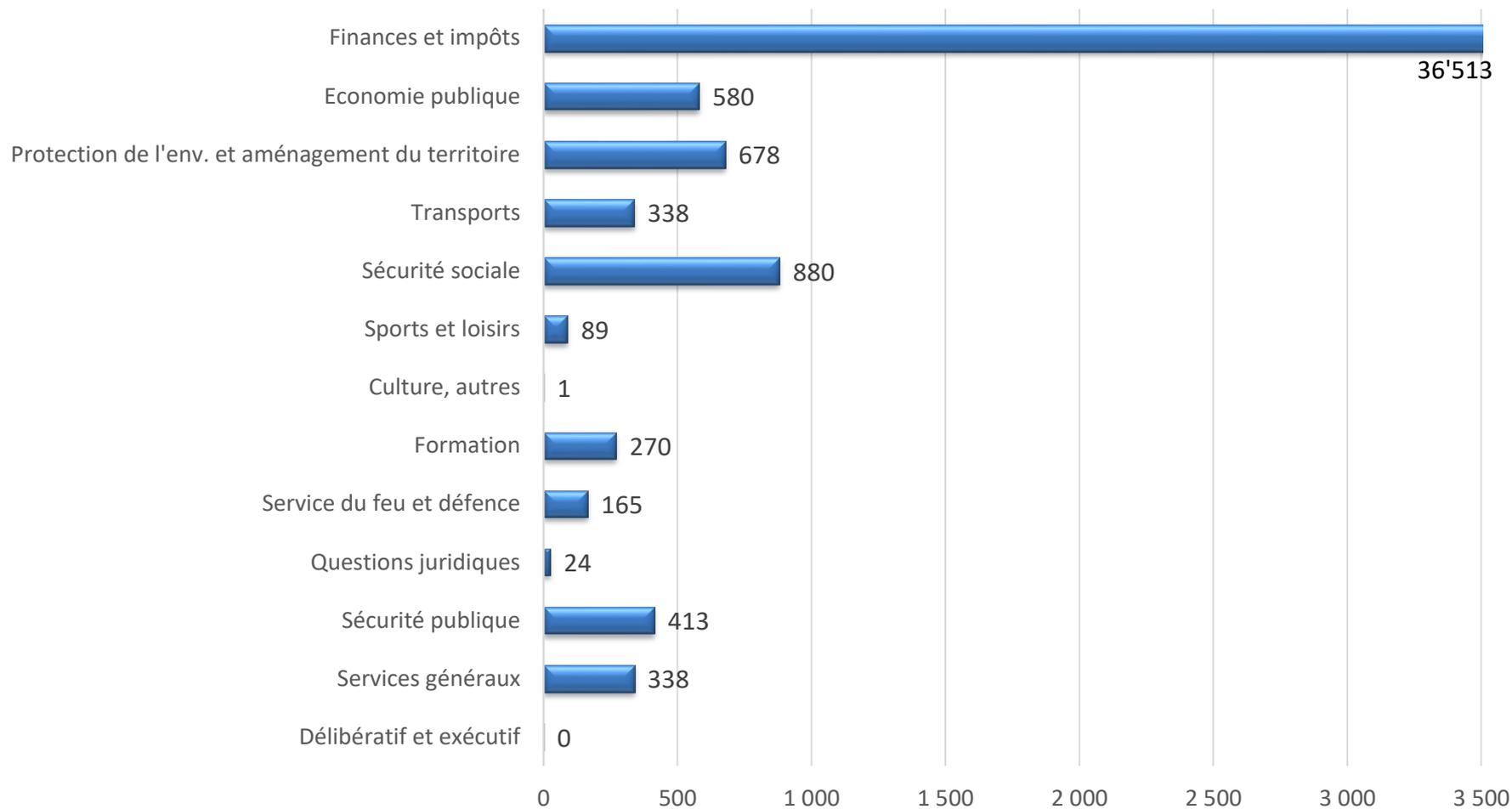
## Personnes morales ( en milliers de CHF ) - De 2011 à B2018 -



# Charges par fonction (en milliers de CHF)



# Revenus par fonction (en milliers de CHF)



# Principaux investissements prévus

- FIDU (Fonds Intercommunal Développement Urbain)
- Aménagement des combles du bâtiment situé à la route de Chêne n° 130
- Acquisition des parcelles 241, 422 et 2113 du cadastre communal
- Réaménagement des parcs Stagni et Sismondi
- Etude relative au projet d'agrandissement de l'école de Chêne-Bougeries puis réalisation
- Réaménagement des divers bâtiments et de leurs espaces extérieurs inclus dans le quadrilatère de la mairie
- Axe Frontenex
- Mise sous alarme et accès électronique aux bâtiments du PA

# Principaux investissements prévus

- Acquisition d'un véhicule pionnier et d'un véhicule de transport destinés à la Cie 21
- Extension de l'école de Conches
- Aménagement routiers dans les secteurs de Conches et du Plateau de l'Ermitage puis dans le secteur Nord de la commune
- Mise en séparatif du chemin de Challendin
- Mise en séparatif de la route de Chêne
- Mise en séparatif du chemin de Grange-Falquet et des Flombards
- Mise en séparatif du collecteur privé du chemin Paul-Seippel
- Mise en séparatif du collecteur privé du chemin de la Paumière

# Principaux investissements prévus (suite)

- Espaces publics dans le Village
- Réalisation du chantier A du Village
- Lancement des chantiers B+C du Village

# **Budget 2018**

## **Calendrier des séances en 2017**

<b>Lundi 18 septembre</b>	<b>Commission des Finances</b>
<b>Mardi 26 septembre</b>	<b>Commissions Réunies</b>
<b>Jeudi 28 septembre</b>	<b>Présentation du projet en séance du Conseil municipal</b>
<b>Mardi 10 octobre</b>	<b>Commission des Finances</b> <b>Discussion et préavis</b>
<b>Jeudi 2 novembre</b>	<b>Vote par le Conseil municipal</b>